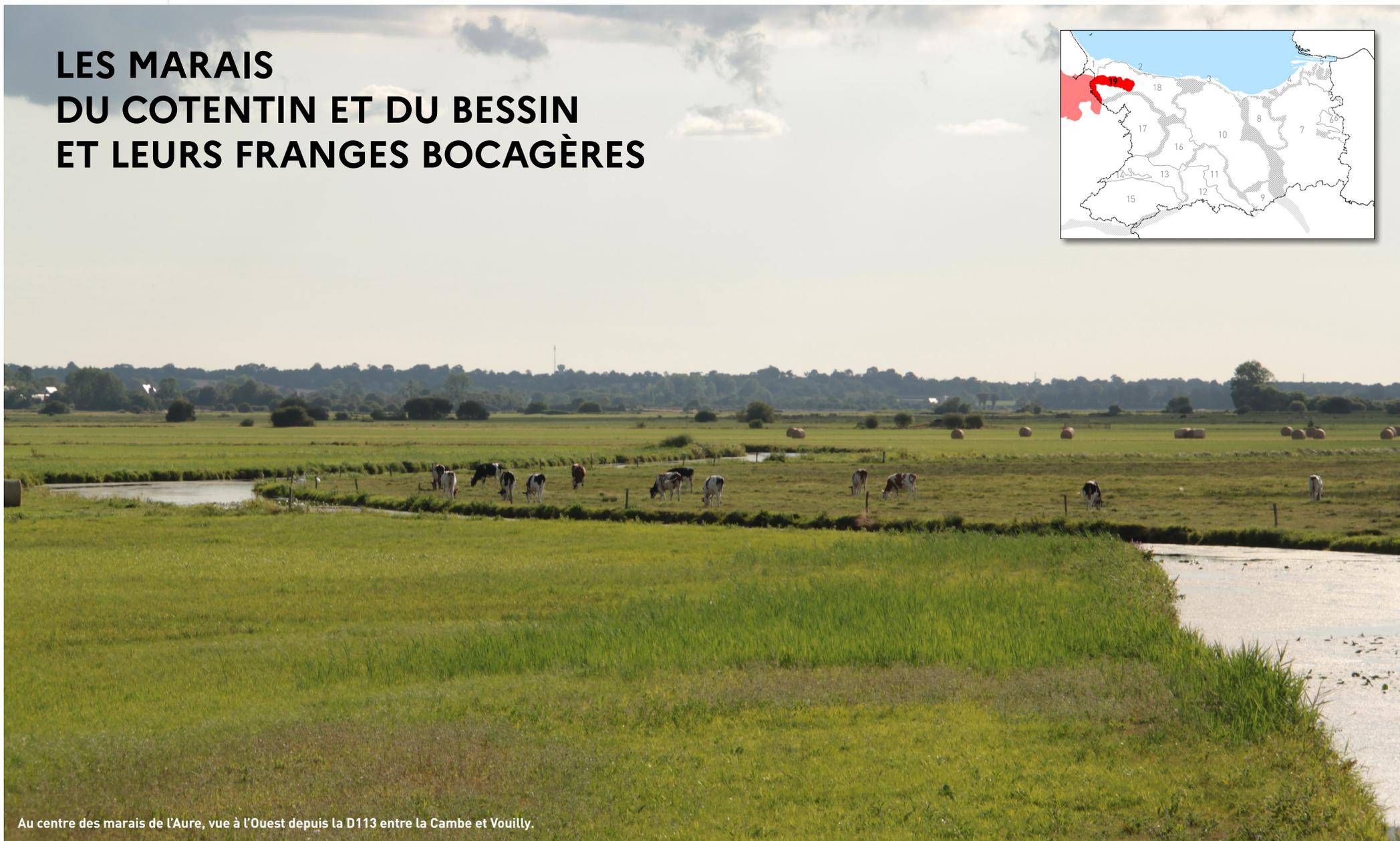
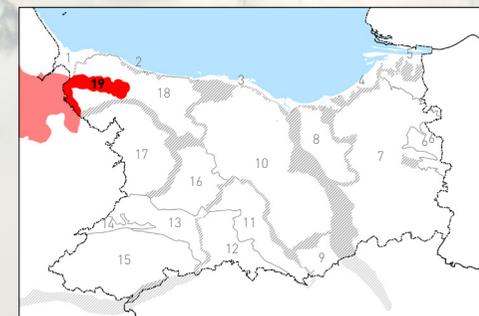


LES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN ET LEURS FRANGES BOCAGÈRES



Au centre des marais de l'Aure, vue à l'Ouest depuis la D113 entre la Cambe et Vouilly.



UNITÉ PAYSAGÈRE

Le livret caractérise une **unité paysagère** du département. D'après le guide du Ministère « Les Atlas de Paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages » :

Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ».

*Certains éléments de paysages sont en interaction. Les systèmes que forment ces éléments de paysages dessinent les **structures paysagères**. Celles-ci distinguent l'unité paysagère étudiée de celles qui l'entourent. Ce sont elles qui caractérisent un paysage. Ces structures paysagères intègrent trois dimensions : topographique, fonctionnelle et symbolique.*

SOURCES DES CARTES

Localisation

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Carte des paysages

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Anciennes UP >

Relief-Hydrographie

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Zones humides surfaciques 2020 > DDT38

Agriculture / Boisements

- RPG 2020 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Bâti

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Monuments historiques et SPR > Ministère Culture
- Sites inscrits classés > DREAL

Carte des évolutions

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

CITATIONS DE L'INVENTAIRE DES PAYSAGES DE BASSE-NORMANDIE DE 2001

Dans le cadre de l'actualisation de l'Inventaire réalisé en 2001, des passages en sont cités pour caractériser les unités paysagères.

Ils expriment des éléments de connaissance des paysages, des évolutions ou des permanences.

Ils sont mis en lumière par les **encarts gris**, écrits en italique et entre guillemets.

Les encarts bleus peuvent également servir à citer d'autres sources, mentionnées dans les encarts.

« Textes issus de l'Inventaire des paysages de Basse-Normandie de 2001. »

LES REPRÉSENTATIONS SOCIOCULTURELLES DES PAYSAGES

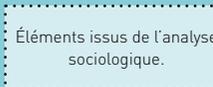
Les livrets présentent les représentations sociales des paysages relevant des modèles globaux et locaux. Les représentations du modèle global sont issues du travail d'analyse des représentations iconographiques (peintures, littérature grise, sites web, etc.) réalisé en annexe des livrets UP. Des références à ce travail sont indiquées dans le livret sous la forme d'**encarts jaunes arrondis**. D'autre part, les représentations du modèle local sont issues du travail réalisé en ateliers tout au long de la démarche, avec les acteurs locaux. Les références à ce travail sont balisées sous la forme d'**encarts bleus rectangulaires**.

• Représentations iconographiques socioculturelles (« modèle global »)

« Les modèles globaux renvoient à une culture académique et aux représentations paysagères véhiculées par les arts : la littérature, ou la peinture mais aussi la photographie ou le cinéma... Cette échelle évoque les processus d'« artialisation » qu'avait mis en évidence Alain Roger (Court traité du paysage, 1997). Elle renvoie également aux différents stéréotypes véhiculés par les médias : la presse, la télévision et les sites web touristiques... » (voir Cadiou Nathalie et Luginbühl Yves. 2. Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine. In Paysage au pluriel, édité par Claudie Voisenat, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995). ► **Voir l'étude des représentations sociales commandée par la DREAL, et réalisée en 2023 par Clément Briandet.**

• Représentations sociales issues des ateliers (« modèle local »)

« Les modèles locaux font référence à la culture locale, aux rapports sociaux qui interviennent dans les représentations que les populations se forgent du paysage. » (voir N.C. & Y.L. Paysage au pluriel) Ces représentations et systèmes de valeurs locaux complètent les modèles globaux et s'y articulent. Mais ils en sont parfois bien différents. L'atlas intègre la prise en compte des modèles locaux à travers les nombreuses productions réalisées au cours des ateliers avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI). ► **Voir annexe méthodologique des ateliers.**



LE PATRIMOINE VISUEL : POINTS DE VUE ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS

L'étude propose une cartographie (non exhaustive) du « patrimoine visuel ». Cette cartographie a été construite à partir de sources multiples :

- Les points de vue reconnus et institutionnels, voire historiques : localisés sur le Scan 25 de l'IGN, faisant l'objet d'un ensemble d'illustrations et de représentations consultables dans les offices de tourisme, dans les guides (notamment le guide vert) et sur les sites web des collectivités.
- Les points de vue « profanes », issus des ateliers avec les EPCI, des observations de terrain des paysagistes et des échanges avec le comité technique.

TENDANCE D'ÉVOLUTION PAYSAGÈRES - RECONDUCTION À PARTIR D'ORTHOPHOTOGRAPHIES

Les évolutions paysagères sont illustrées par des reconductions de photographies aériennes sur des secteurs caractéristiques de l'unité. Les reconductions sont réalisées sur un pas de temps pouvant aller de 1960 à 2020 ou de 2000 à 2020, selon l'intérêt des évolutions qu'elles présentent. L'analyse des reconductions s'appuie sur de l'observation des photographies et sur des données IGN pour les bâtiments (BDTopo 2020).

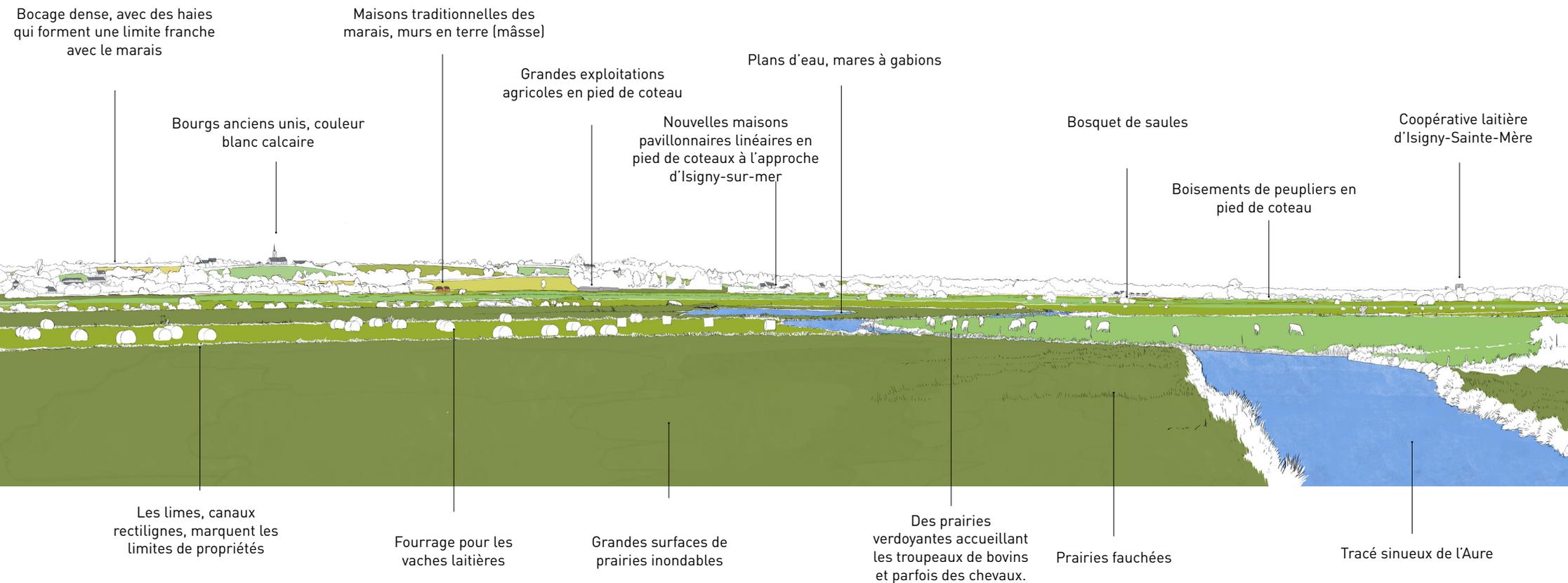
CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

De manière générale, les photos sont issues des campagnes de terrain du groupement Passeurs © (sauf mentions). Les photographies prises au drone sont fournies par la DREAL.

SOMMAIRE

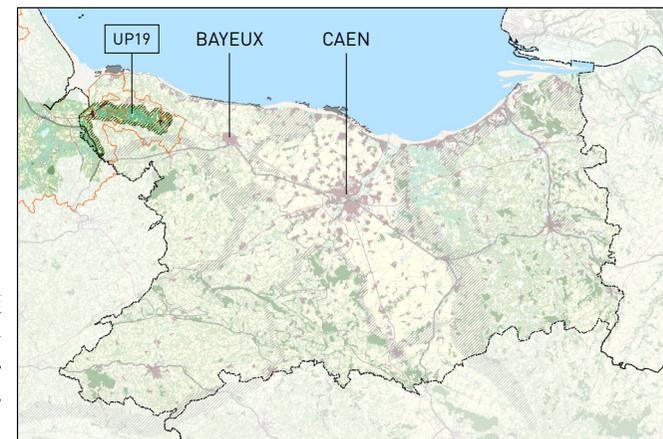
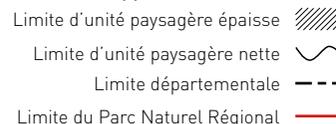
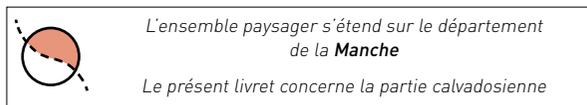
Mode d'emploi du livret	2
Sommaire	3
A première(s) vue(s)	4
IDENTIFICATIONS DES PAYSAGES	5
Intitulé, délimitation et éléments de situation	7
Limites paysagères	8
COMPOSANTES PAYSAGÈRES	10
La géologie	12
Le relief et l'hydrographie	13
L'agriculture et les boisements	14
L'urbanisation, les équipements, le bâti protégé	15
Les paysages institutionnalisés, reconnus et protégés	16
Les représentations locales des paysages	17
Les belvédères et routes paysages	18
STRUCTURES PAYSAGÈRES	22
Un marais changeant bordé de coteaux bocagers	24
- Le marais inondable	25
- Les coteaux bocagers	27
ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS	29
Les grandes tendances des évolutions	31
Exemple d'un secteur représentatif	32
Paysages en évolution, paysages en débats	33
Les dynamiques et enjeux par structure paysagère	34
Les communes de l'unité paysagère	40

À PREMIÈRE(S) VUE(S)



L'unité paysagère des marais du Cotentin et du Bessin et leurs franges bocagères est située au nord-ouest du département, à sa frontière avec le département de la Manche. Le prolongement de l'unité à l'ouest constitue la porte d'entrée du Cotentin. Le marais apparaît comme un couloir rectiligne, long de douze à treize kilomètres sur deux à trois kilomètres de large. Ce marais, qui suit le cours de l'Aure, est considéré comme le « Bas-Pays » du Bessin. Il est cerné au Nord, à l'Est et au Sud par le grand plateau ondulé du bocage en damier du Bessin. À l'ouest, il s'ouvre sur les marais du Cotentin, créant une sorte de porte d'entrée dans le calvados cadrée par les coteaux. Le seuil est formé par la confluence de l'Aure et de la Vire, qui longe la limite départementale avant de déboucher dans la baie des Veys. Les paysages des marais sont cernés par des rebords bocagers qui peuvent dominer les vallées jusqu'à trente mètres de hauteur. Le « Bas-Pays » des fonds de vallées humides est indissociable du « Haut-Pays » des plateaux environnants : les marais sont source d'activités et de ressources naturelles qui expliquent la concentration des villages, hameaux, fermes et châteaux sur leurs rebords. Ce qui leur assure, par ailleurs, une position hors d'eau.

La saisonnalité des paysages des marais du Cotentin et du Bessin et leurs franges bocagères présentent une caractéristique naturelle exceptionnelle. Inondés en hiver, ils sont appelés « marais blanc », les plaines se transforment en vastes étendues pâturées l'été. Ils sont alors appelés « marais vert ».



Le marais du Bessin et ses franges bocagères. Carte des unités paysagères du Calvados et de leurs limites nettes ou épaisses - 2022.



A

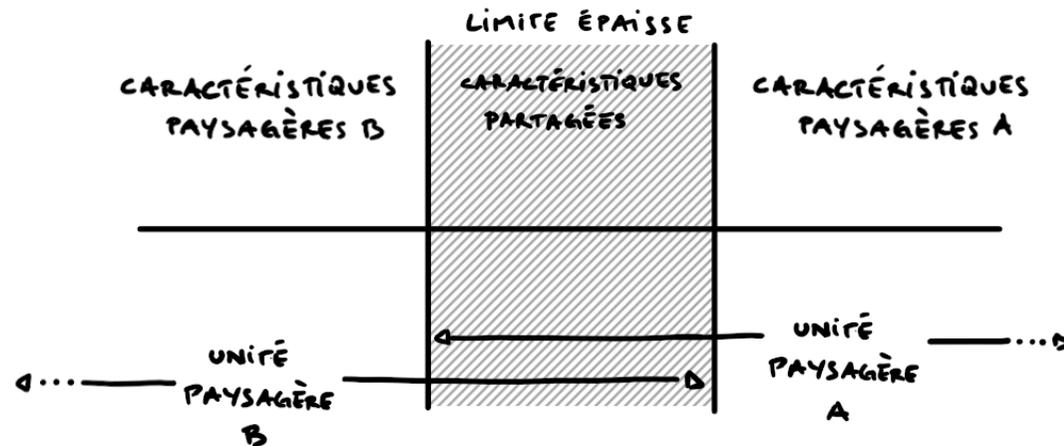
IDENTIFICATION DES PAYSAGES

ACTUALISATION DE L'INTITULÉ ET DES PRINCIPES DE DÉLIMITATION

- Identification des paysages :

« Par identification d'un paysage, on entend l'exposé, dans un Atlas de paysages, des limites et du nom d'une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des principes a ainsi mené à distinguer deux grandes typologies de limites :

- Les **limites nettes**, formées par les basculements francs entre deux unités, par un relief marqué, une lisière ou un changement radical d'occupation du sol, pouvant être représentées par un trait fin sur une carte.
- Les **limites « épaisses »**, en fondu ou dégradé subtil, formées par des basculements lents entre deux unités. Elles peuvent être de deux natures :
 - « **stables** », généralement liées à la douceur des changements de relief, aux boisements, etc.
 - « **progressives** », liées à des dynamiques anthropiques comme le développement de l'urbanisation, un changement de pratiques agricoles, sylvicoles ou éventuellement ostréicoles (en mer), ou encore l'installation d'équipements (éoliennes par exemple), voire le changement climatique. Dans ce cas, une évolution future de la limite est à prévoir.

D'autre part, nous considérons qu'une limite, par définition, est toujours **partagée** entre deux unités, qu'elle soit nette ou épaisse. Par conséquent, le cas d'une limite épaisse implique que le territoire de **la limite appartient aux deux unités** à la fois, tel que le schéma ci-dessus l'illustre. Dans les fiches par unité, les territoires des limites épaisses sont représentés de cette manière, qu'elles soient stables ou progressives.

MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **3 Ateliers des Paysages** : ateliers exploratoires (A1, A2, A3).

Un total de **17 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

INTITULÉ

L'intitulé d'une unité paysagère est défini selon les principes définis par le guide des Atlas de paysages du Ministère.

Il demande à ce que la notion de paysage prime avant tout, en croisant des caractéristiques géographiques et anthropiques avec un élément de localisation d'ordre toponymique ou socioculturel.

DÉLIMITATION

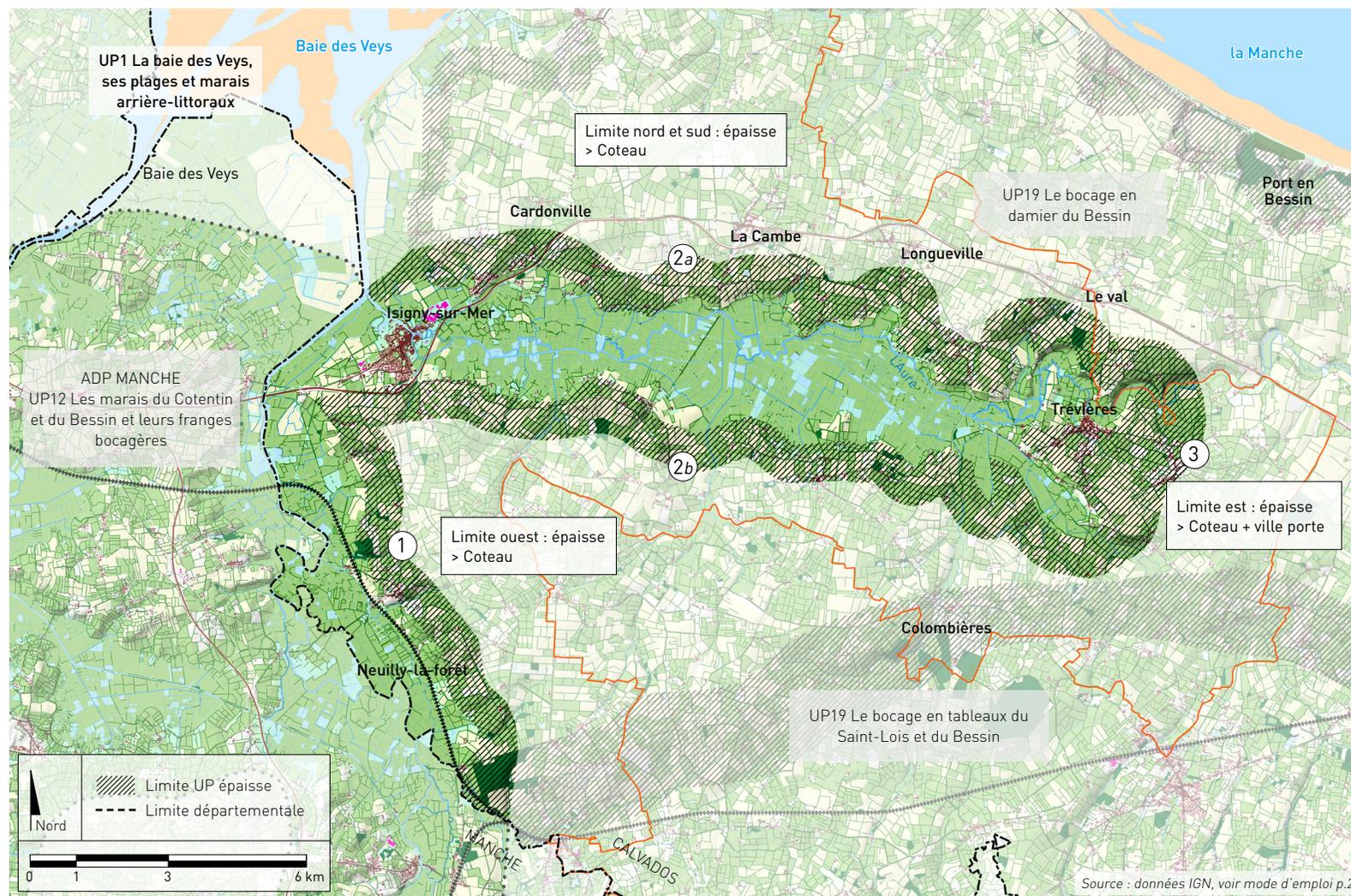
Les principes de délimitation s'appuient sur différents critères, notamment liés à la définition du paysage issue de la Convention Européenne du Paysage : une interaction de facteurs naturels et humains, intégrant une dimension perceptive, socioculturelle.¹ Il s'agit donc de croiser les éléments géographiques : le relief, l'hydrographie et la végétation ; et les éléments anthropiques de l'occupation du territoire : l'urbanisation, l'architecture et l'agriculture, en tenant compte de leur histoire et de leurs évolutions récentes.

Le caractère maritime du département est également un facteur incontournable : l'estran et ses évolutions quotidiennes, les paysages des marées, la vue de la mer et l'appel du large, et bien sûr la dimension mémorielle profondément inscrite dans les paysages côtiers des plages et de leurs équipements.

Tous ces éléments interviennent dans la définition des limites des unités paysagères, y compris la part de subjectivité du regard de chacun, de son ressenti et de ses représentations. On peut donc partir du principe qu'il existe différentes manières de délimiter des unités paysagères, mais que l'essentiel est d'assurer une cohérence des choix, entre les limites des unités du département elles-mêmes et avec celles des unités des départements voisins, définies précédemment sur l'Orne et la Manche, à venir sur l'Eure et la Seine-Maritime.

Pour plus de détail sur les principes de délimitation, voir le fichier « Méthodologie de l'Atlas du Calvados ».

1. Selon la CEP, le terme « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.



LÉGENDE

- | | | | |
|--|--|--|---------------------------------|
| | Cours d'eau | | Route départementale |
| | Boisement | | Autoroute |
| | Bocage | | Voie ferrée |
| | Prairie | | Limite du Parc Naturel Régional |
| | Grande culture | | |
| | Bâti résidentiel, patrimonial, agricole et équipements | | |
| | Activités économiques, artisanales et industrielles | | |

L'INTITULÉ proposé n'apporte qu'une remarque : « C'est bien de parler des marais du Bessin qui ne représentent quand même que 20% des marais ! »

ANCIENNE ET NOUVELLE DÉLIMITATION

Nous proposons de conserver le découpage de l'atlas de 2001 sur cette unité qui était auparavant dénommée « Les marais du Cotentin et du Bessin ».

Lors de l'actualisation de l'atlas de la Manche et des ateliers de concertation, il a été choisi d'englober les coteaux dans l'unité des marais pour tenir compte des covisibilités, ainsi que des fonctionnements du haut et du bas pays, tels qu'évoqués par les habitants. Il a été demandé d'étendre l'unité vers Cardonville. La partie calvadosienne de l'unité se rattache au grand système de vallées qui convergent vers la baie des Veys dans la Manche. L'UP 20 se prolonge très largement dans le département voisin.

Les marais sont repérables dans leur écrin de coteaux bocagers. Cette vaste étendue rectiligne et plane, recouverte de prairies pâturées ou fauchées et parcourue d'un réseau de fossés, offre des vues dégagées. Rares sont les arbres qui viennent ponctuer les herbages nus. Le marais est encadré de coteaux bocagers au relief plus ou moins marqué au nord et au sud. Les hameaux sont implantés en chapelet sur les versants.

La limite avec le bocage en damiers du Bessin est donc marquée par cette frange arborée. À l'ouest, l'unité se prolonge très largement dans le département voisin. La limite départementale ne constitue pas une limite paysagère. Situé en fond de vallée à la confluence de l'Aure et de la Vire, la ville d'Isigny-sur-Mer forme la limite entre les marais du Bessin et ceux du Cotentin.

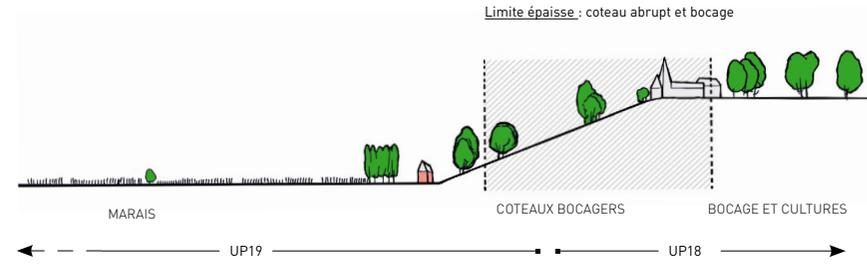
LE PARC NATUREL RÉGIONAL

L'unité de paysage fait partie intégrante du parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin. Le parc propose que les collectivités intègrent dans leurs projets les principes de gestion et de préservation des paysages. Sur les marais et leurs franges bocagères le PNR incite à :

- Préserver l'ouverture de la zone humide, en lien avec des pratiques de fauche et de pâturage
- Contribuer à une gestion des niveaux d'eau permettant les variations saisonnières des paysages
- Préserver les liens visuels et fonctionnels entre haut et bas pays, notamment en portant une attention particulière aux franges bocagères des marais (réseau de haies, urbanisation, sièges d'exploitation...).

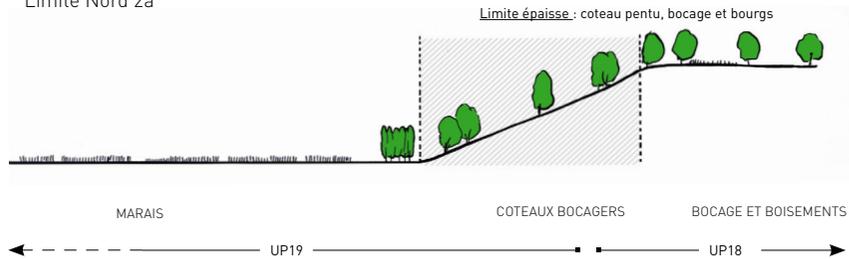
Les limites de l'unité du marais du Bessin et ses franges bocagères sont assez lisibles et similaires. Le marais plan s'élève sur ses extrémités en coteaux boisés sur lesquels viennent s'implanter des villages. Quelques nuances sont notables et décrites ici. Il s'agit par exemple entre la limite est et la limite nord d'une différence de topographie sur le coteau.

Limite Ouest 1



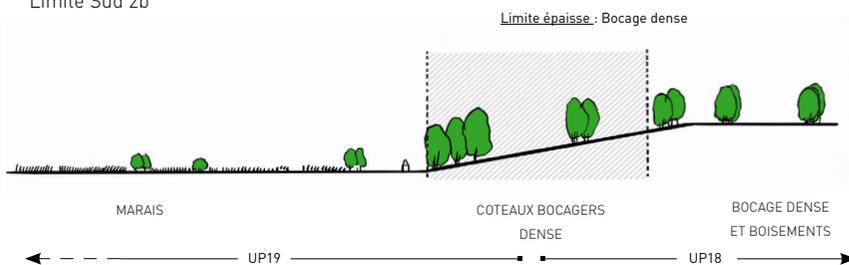
Basculement de la topographie au sud d'Isigny-sur-mer.

Limite Nord 2a



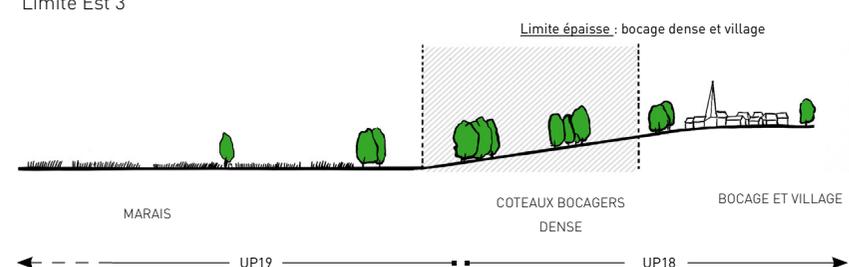
Bocage dense et ferme manoir à La Cambe.

Limite Sud 2b



Bocage dense en bordure des marais et éoliennes au-delà de Monfréville.

Limite Est 3



Parcelles céréalières et bocage aéré avant Trévières.

① Limite Ouest

Épaisse : le coteau élevé (de 6 mètres en pied de coteau à 36 mètres sur le plateau) marque une différence topographique importante entre le marais et le bocage en damier. Les bocages denses sur le coteau accentuent cette différence.

Limite Nord et Sud

②a

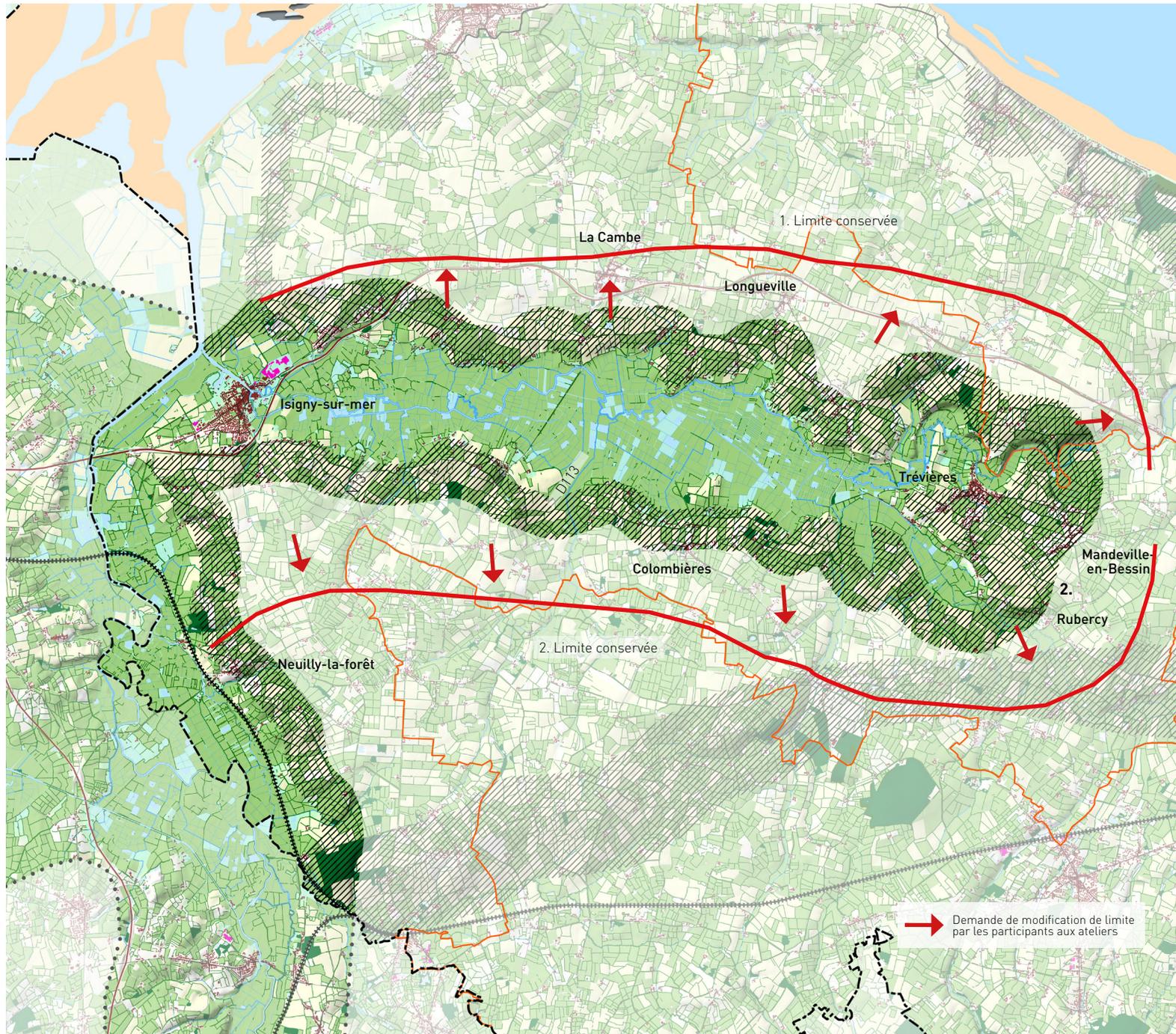
Nord Épaisse : le coteau présente un relief abrupt depuis lequel de vastes panoramas se déploient sur le lointain et sur les marais. Sur certains secteurs du coteau, les parcelles agricoles sont implantées en terrasses formant un relief en escalier très caractéristique. Le bocage s'étend sur l'UP 19 en se mêlant aux parcelles agricole

②b

Sud Épaisse : le versant sud offre une pente plus douce mais qui reste cependant bien nette en raison de la densité et de la continuité du bocage sur la frange. Le bocage s'étend sur l'UP 19 en se mêlant aux prairies dans la partie sud.

③ Limite Est

Épaisse : la limite est de l'UP 20 est marquée par la jonction entre les deux rivières (l'Aure et la Tortonne) et par la ville de Trévières qui constitue une porte d'entrée dans le territoire en surplombant le marais.



Les limites proposées pour l'unité paysagère ont fait l'objet de quelques discussions par les participants des ateliers.

Deux modifications ont été exprimées et repérées sur la carte mentale :

1. Élargir l'emprise géographique sud de l'unité paysagère qui apparaît ici « assez restrictive par rapport au périmètre du parc » ; Par exemple, pour les participants, « Neuilly-la-Forêt fait partie des marais ».

> La demande a été infirmée.

La limite nord de l'unité correspond au basculement de topographie entre l'étendue aplaniée du plateau et les coteaux en pente marquée vers le marais.

2. Étendre également l'unité paysagère au nord qui est définie pour les participants « par le passage du plateau agricole » partie prenante des marais. « Le tracé doit suivre l'ancienne RN13 ». Enfin, l'emprise est de l'unité « doit être étendue à tout le secteur de Mandeville-en-Bessin, Rubercy, Douville » pour longer la route nationale N13.

> La demande a été infirmée.

Les vues depuis la RN13 s'orientent en pente douce vers le marais. Le secteur entre la route et le marais du Bessin marque une limite entre les coteaux des marais et la plaine agricole du Bessin.



B

COMPOSANTES PAYSAGÈRES

- Caractérisation des paysages :

« Dans un Atlas de paysages, on entend par caractérisation l'étude et la mise en évidence des structures paysagères et éléments de paysage qui permettent de caractériser une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Le paysage représente un « tout », un ensemble de **familles thématiques, appelées « composantes », reliées par des logiques d'implantation.**

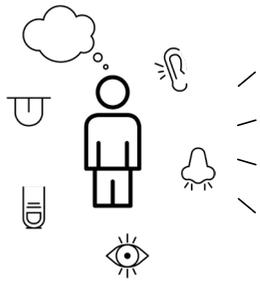
Ce chapitre vise à étudier ces composantes paysagères pour définir et comprendre leurs interrelations et leurs logiques.

Par exemple :

- Pourquoi le relief s'est formé de telle manière, selon la nature du sol et du sous-sol ?
- Pourquoi les milieux et leur végétation se sont-ils développés à certains endroits ?
- Pourquoi cultive-t-on telle espèce à tel endroit ?
- Et enfin, pourquoi l'homme s'est-il implanté de telle manière sur ce territoire ?

L'étude des composantes permettra, d'une part, de répondre à ces questions, et d'autre part, en conjuguant ces réponses, de confirmer la délimitation de l'unité paysagère.

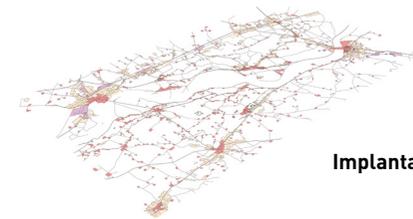
Un Paysage...



Perceptions et représentations



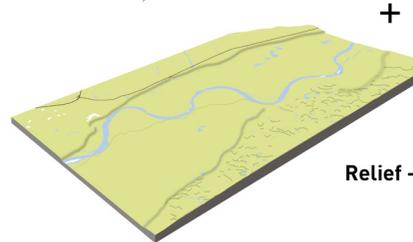
Une partie de territoire perçue



Implantation humaine



Végétation



Relief - sol / Hydrographie

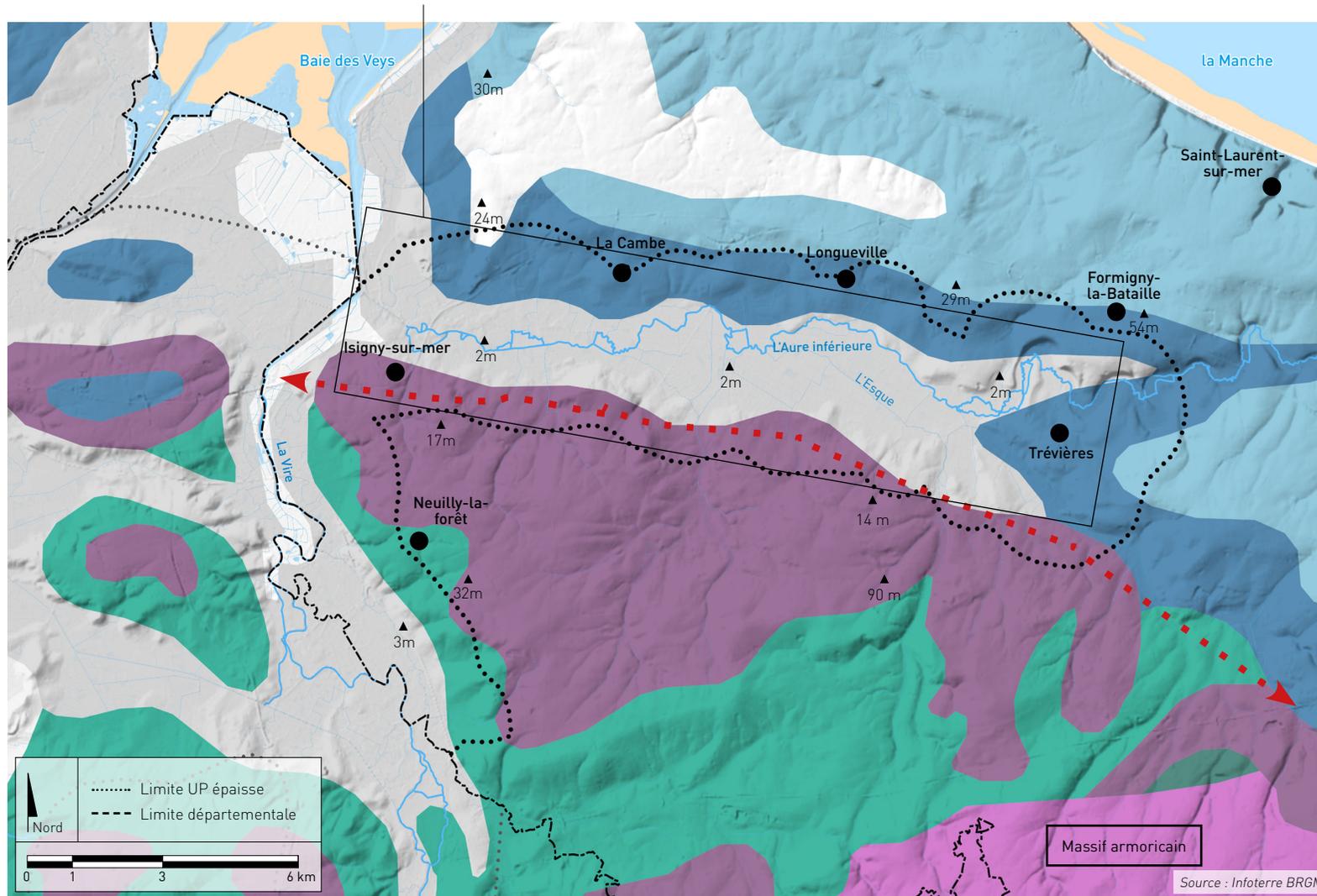
MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **3 Ateliers des Paysages** : ateliers exploratoires (A1, A2, A3).

Un total de **17 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

Les coteaux et le marais de l'Aure



Formations superficielles quaternaires

- q3 Alluvions récentes - Graviers, sables et argiles (Holocène)
- q2 Alluvions anciennes - Graviers, sables et argiles (Pléistocène supérieur)

Terrains du Bassin Parisien

- j2 Calcaires (Jurassique moyen)
- j1 Calcaires et marnes (Jurassique inférieur)
- t Sables et argiles (Trias)
- r Argiles rouges (Permien)

Terrains du Massif armoricain

- Grès/ quartzite/ schistes (Cambrien-Ordovicien)
- b1 Schistes (Briovérien inférieur)

- La Manche
- Sable
- Limite géologique
- Regroupement urbain principal

Source : Infoterre BRGM

La particularité du Bessin est de se positionner à cheval sur la limite géologique régionale : entre les calcaires du Bassin parisien et les schistes du Massif armoricain. Les marais du Bessin et du Cotentin suivent cette limite dans le Calvados.

Les marais sont comblés par des alluvions récentes qui peuvent atteindre jusqu'à vingt mètres de profondeur. La vallée de l'Aure est à dominante limoneuse, argileuse et sableuse.

Les coteaux sont formés par les roches plus dures, différentes au nord et au sud, constitués de calcaire (Bassin parisien) au nord et de schistes (Massif armoricain) au sud.

Certaines maisons vernaculaires sont caractéristiques de l'unité : constructions en « masses » avec soubassement en calcaire et encadrement en brique et maisons en moellons de claie.



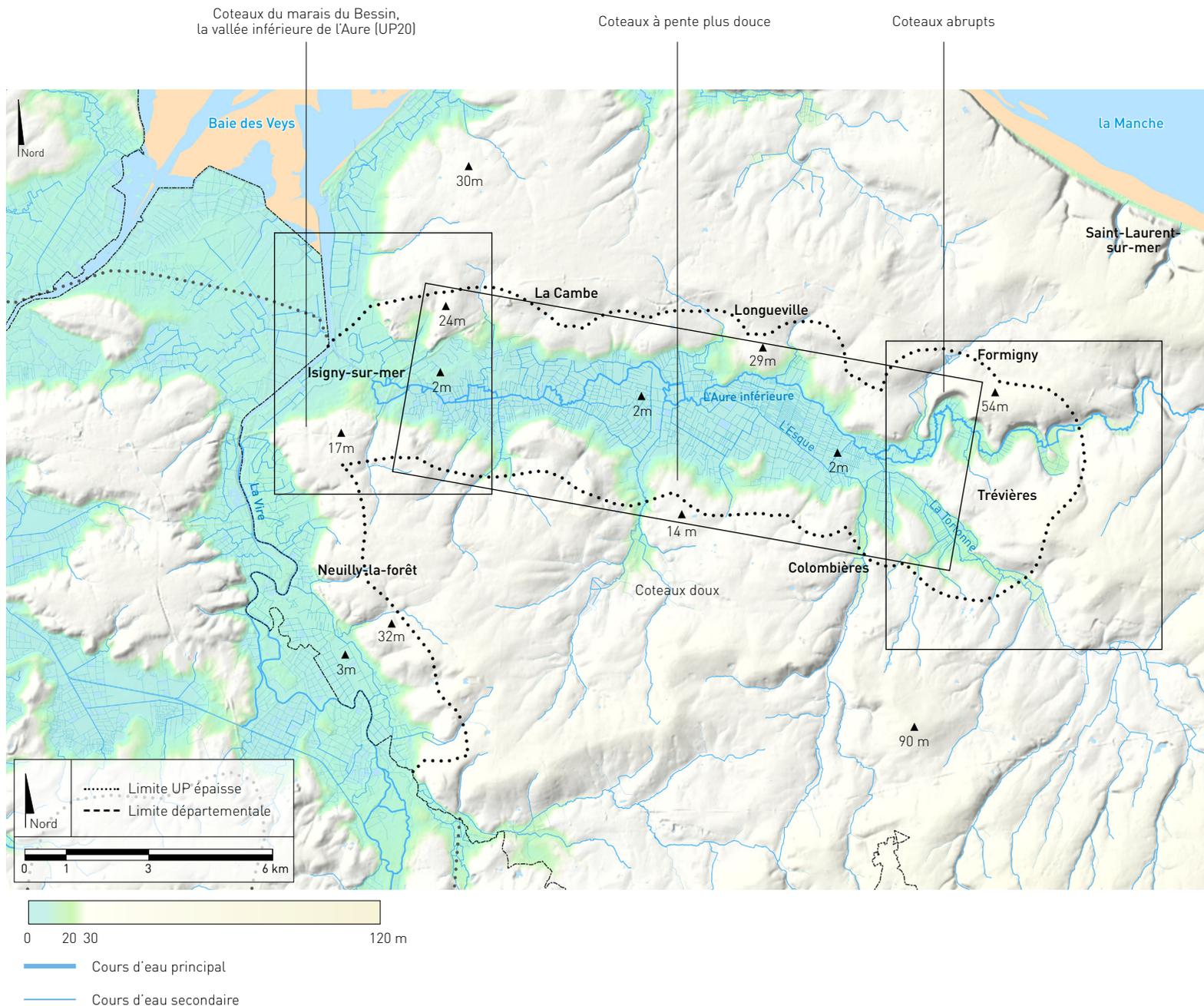
Les maisons en « masses », souvent des fermes, où les murs sont élaborés avec un mélange de terre argileuse et limoneuse, à de l'eau et de la paille.



Calcaire, appareillage du nord et de l'est.



Grès schisteux, appareillage du territoire de transition.



HAUT PAYS ET BAS PAYS

Le plateau du Bessin, de calcaire au nord et d'argile au sud, domine le marais. Depuis les coteaux, de vastes panoramas se déploient sur le lointain et la surface plane de la vallée. Les ruisseaux de la Tortonne et de l'Esque creusent légèrement les plateaux pour retrouver le cours sinueux de l'Aure dans les prairies à l'horizontale. Dans la vallée de l'Aure, trois structures géomorphologiques séparent le haut pays du bas pays :

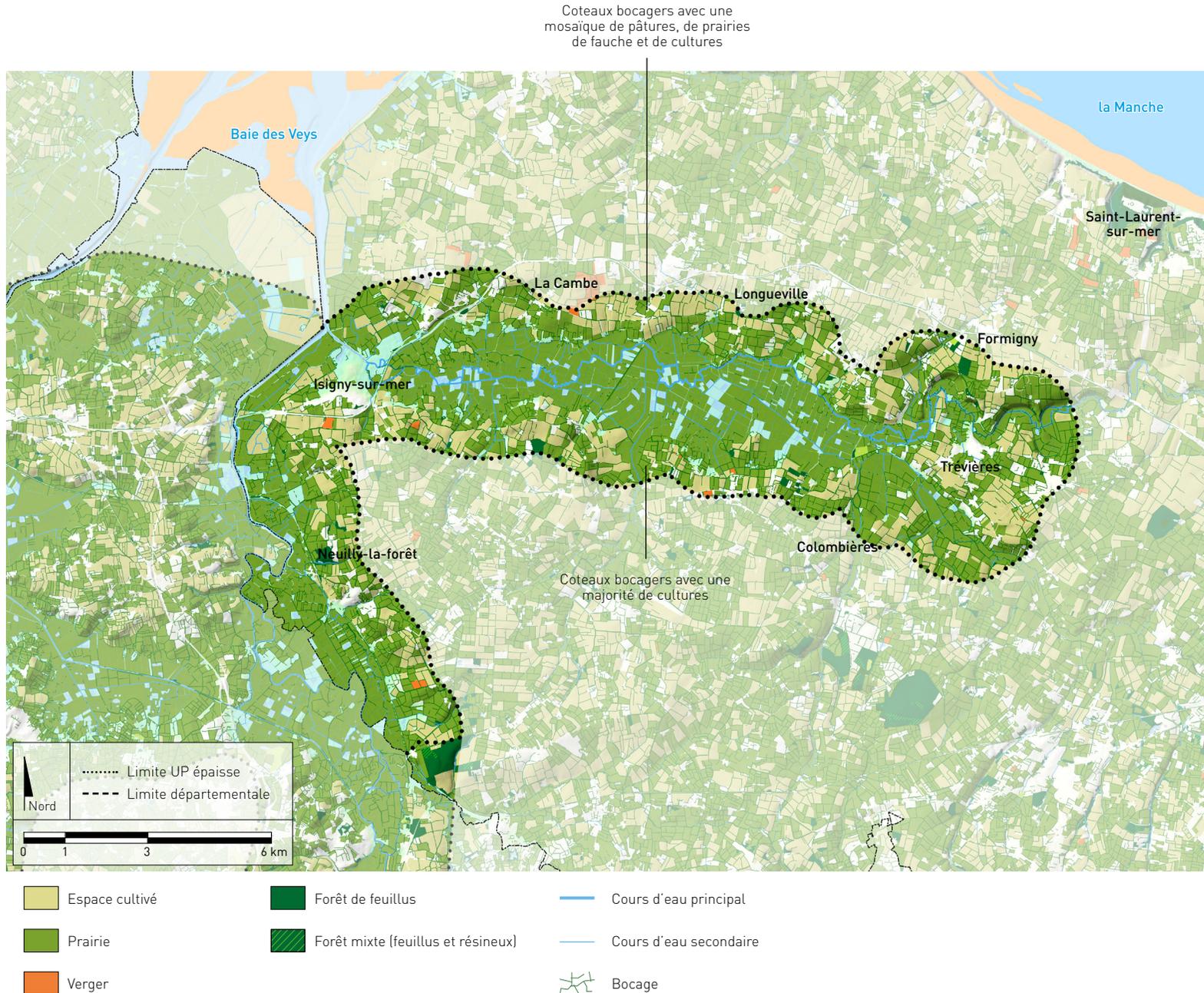
- À l'est le relief est marqué par la confluence de l'Aure et de la Tortonne avec des petites gorges et des vallons marqués.
- Au centre, le fond de vallée forme un vaste couloir rectiligne de deux kilomètres de large délimité par des coteaux boisés, bien dessinés, et marqués par le relief plus doux. Il existe une dissymétrie importante entre le versant nord et sud. Le versant nord présente un relief abrupt alors que le versant sud offre une pente plus douce.
- À l'ouest, le marais de l'Aure se prolonge sur les marais du Cotentin offrant une continuité sur les zones humides de la Vire.

UNE STRUCTURE SEMI-NATURELLE UNIQUE

La largeur du marais de l'Aure est homogène, c'est un terrain plat, une surface plane entre 0 et 5 mètres. Cette surface horizontale crée un contraste avec les mouvements de terrain sur les coteaux formant des lignes boisées distinctes du centre de la vallée. L'Aure vient butter régulièrement sur le versant nord, plus abrupt. À cette rivière vient s'ajouter un réseau géométrique de fossés et de chemins particulièrement dense. La structure du paysage y est liée : dans la partie amont, des communaux, les parcelles forment un damier, tandis que la partie aval accueille un lacis irrégulier de parcelles privées.

La rigueur hydrographique des canaux créés par l'homme contraste avec la sinuosité de l'Aure et de son affluent, l'Esque. La spécificité de la vallée et son attrait résident dans l'alternance des «marais blancs» et «marais verts». Les prairies sont inondables et les paysages changent de l'hiver à la saison estivale. À l'ouest du Bessin, la topographie redescend et forme un couloir plat et régulier. Les marais entourent le passage sinueux de la Vire.

Les marais du Cotentin et du Bessin sont inondés par capillarité des eaux souterraines, par les eaux de pluie et les eaux drainées venant des coteaux.



UN MAILLAGE BOCAGER DE PRAIRIES ET DE CULTURES SUR LES COTEAUX

Une frange nette boisée entoure le marais. La densité d'implantation du bocage renforce cette impression de limite entre marais et coteaux. Au nord, les parcelles agricoles sont implantées sur les courbes de niveau des coteaux et soulignent le relief. Ce versant présente encore des prairies pâturées. Au sud, la densité et la continuité du bocage donnent l'impression d'une lisière boisée en pente douce. Sur ce versant les cultures sont plus fréquentes.

UN SYSTÈME DE PRAIRIES INONDABLES DANS LE MARAIS

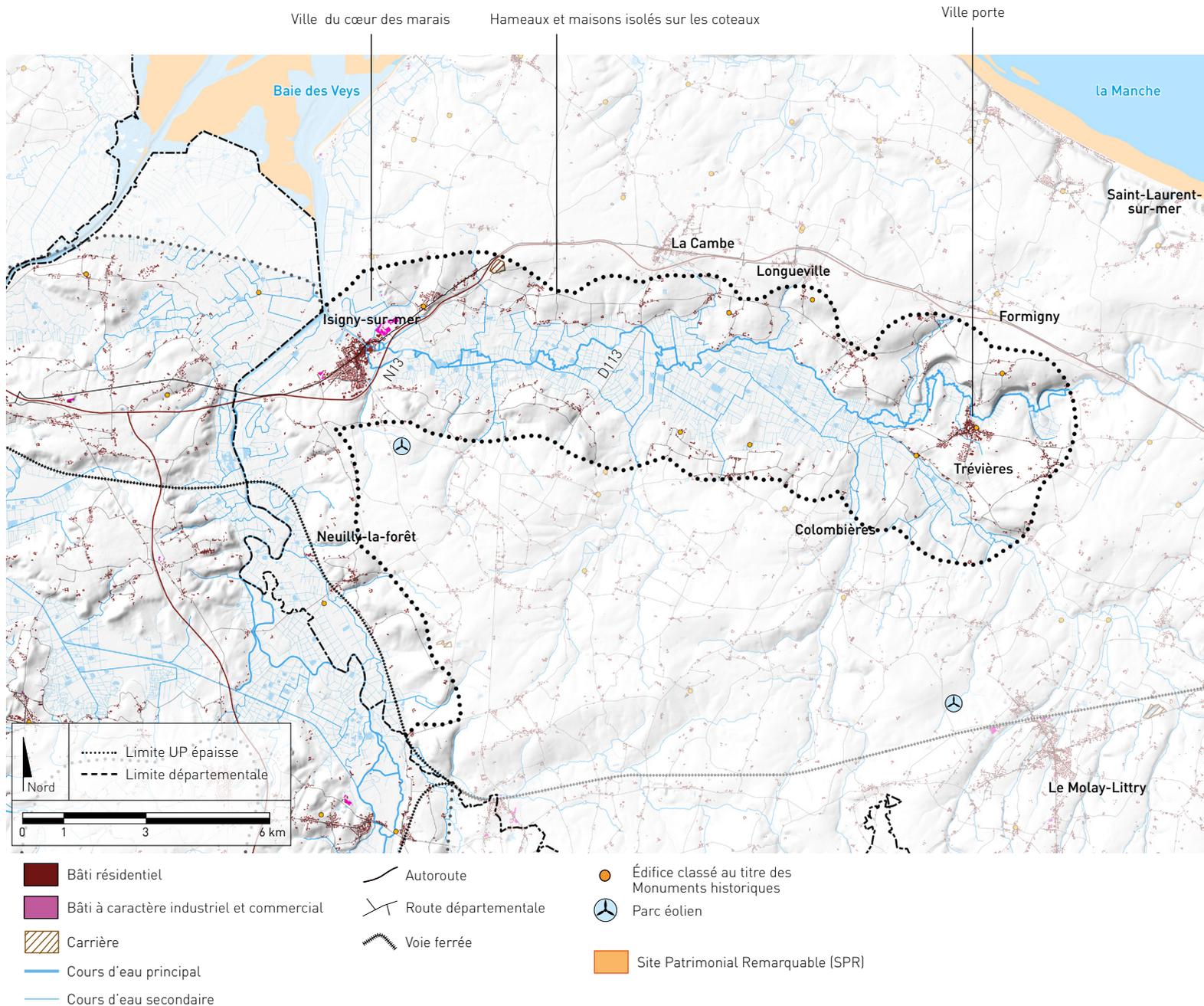
Les marais sont entretenus par l'agriculture, une activité garante des paysages ouverts et horizons lointains. Les prairies humides sont en majorité privées et séparées par les limes servant à délimiter les propriétés. Les parcelles des marais communaux gérées en collectifs (comme les estives en montagne) ont tendance à être de moins en moins nombreuses. De manière générale, ces marais inondables restent difficilement accessibles pour une mise en culture. Les prairies et l'élevage laitier façonnent ce paysage et font la renommée de ce territoire. L'AOP Beurre et Crème d'Isigny est la plus connue.

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin soutient l'agriculture herbagère et les pratiques favorables à la biodiversité dans les marais, ce qui permet également de préserver la qualité de ces paysages.

Dans la partie nord de la vallée de la Vire, au niveau du hameau de St-Lambert, les bords des fossés sont boisés, formant ainsi une maille bocagère dans le marais.

« Nature oui, naturel non ! C'est un paysage totalement créé par l'homme, qui a modelé ce territoire marécageux. Aujourd'hui encore, l'agriculture, avec la fauche et le pâturage, est indispensable à son bon équilibre, rappelle un guide du parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin »

Détours en France - 2015



UN CHAPELET DE VILLAGES EN BORDURE DE MARAIS

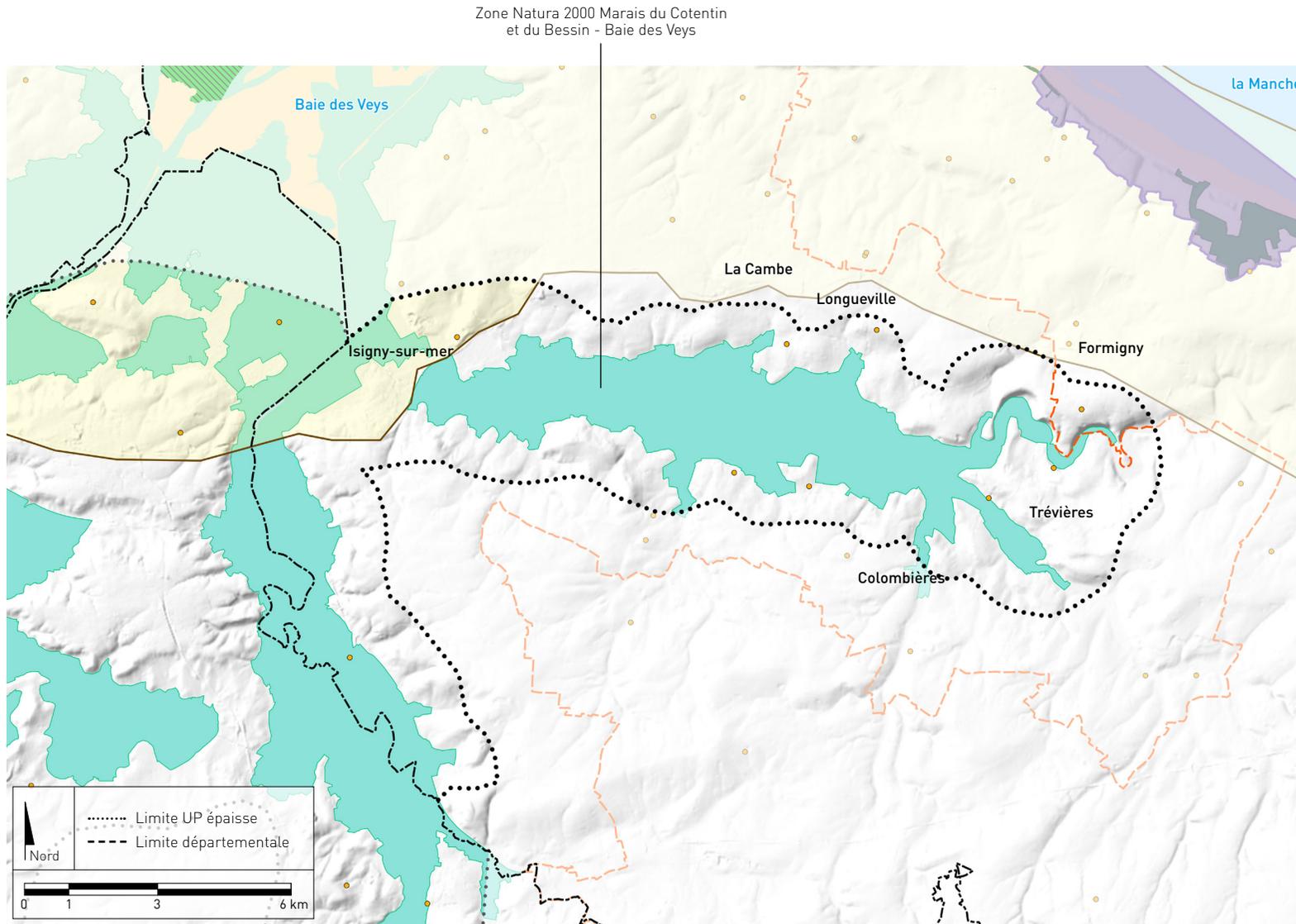
Ce territoire subit une pression foncière, en particulier à l'approche d'Isigny-sur-Mer. Sur les coteaux, de nombreux lieux-dits et hameaux sont positionnés au cœur du bocage. Ces hameaux sont homogènes, d'une architecture calcaire d'un blanc éclatant, représentative de la géologie locale. Ils sont enfouis entre les haies, mais certains villages sur la crête du coteau nord forment des repères avec leurs clochers distinctifs et sont visibles de loin. Dans le marais au pied des coteaux, des corps de fermes sont installés et dénotent avec les matériaux des maisons de coteaux. Quelques maisons en terre aux teintes chaudes (ocre/rouge) dit de « masse » avec soubassement en calcaire et encadrement de brique sont une exception architecturale visible dans le marais.

DEUX VILLES PORTES

Isigny-sur-Mer et Trévières se situent à l'opposé l'un de l'autre formant deux villes « portes » de la vallée de l'Aure. Trévières se situe à l'est de l'unité légèrement en hauteur et encadrée par le bocage qui vient se prolonger dans le marais. Son clocher est visible depuis le fond de la vallée. Isigny-sur-Mer est à l'extrémité ouest de l'unité, positionnée dans la continuité du cours de l'Aure, sur un léger rehaussement de terre, et vient s'inscrire au cœur des marais à l'embouchure de deux des quatre fleuves qui irriguent les 30 000 ha de zones humides. La coopérative laitière est visible de loin, et dénote par son aspect architectural en tôle, contrastant avec les constructions vernaculaires en terre ou en pierre. Une banalisation urbaine aux abords d'Isigny est notable, avec des lotissements linéaires le long des coteaux.

DES COTEAUX, UNE SITUATION DE BALCON

La vallée de l'Aure et ses coteaux est un territoire préservé de l'urbanisation malgré une pression nouvelle. Seule une route (la D113) traverse le marais du nord au sud. Les vues prégnantes depuis les coteaux sont ouvertes sur les prairies. La situation en balcon sur les coteaux et les prairies au cœur des marais laissent un territoire de nature d'une grande qualité paysagère. Quelques éoliennes sont visibles depuis le coteau nord. La N13 coupe quand à elle les marais en remontant sur le haut pays. Le long de cette route vient s'installer l'extension d'Isigny-sur-Mer, sans logique de concentration autour de la structure ancienne.



Zone natura 2000 Marais du Cotentin et du Bessin

«Articulés sur les basses vallées de la Douve, de la Taute, de la Vire et de l'Aure, les marais intérieurs sont constitués d'un écheveau dense de petites rivières, canaux et fossés irriguant le paysage de vallées larges, planes et ramifiées. C'est seulement au cours du XVIIIème siècle que l'homme réussit à valoriser ce vaste marécage par la construction de multiples ouvrages. Aujourd'hui, l'activité agricole extensive traditionnelle de fauche et de pâture permet encore le maintien de ces vastes prairies humides plus ou moins tourbeuses, à l'origine d'une concentration exceptionnelle, au fil des saisons, de communautés animales et végétales rares et originales. La baie des Veys et les marais du Cotentin constituent un site d'importance internationale abritant régulièrement plus de 20.000 oiseaux d'eau. La diversité écologique des zones humides est tributaire du maintien du niveau des eaux et d'une agriculture extensive durable.» <https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR2500088.pdf>

Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin

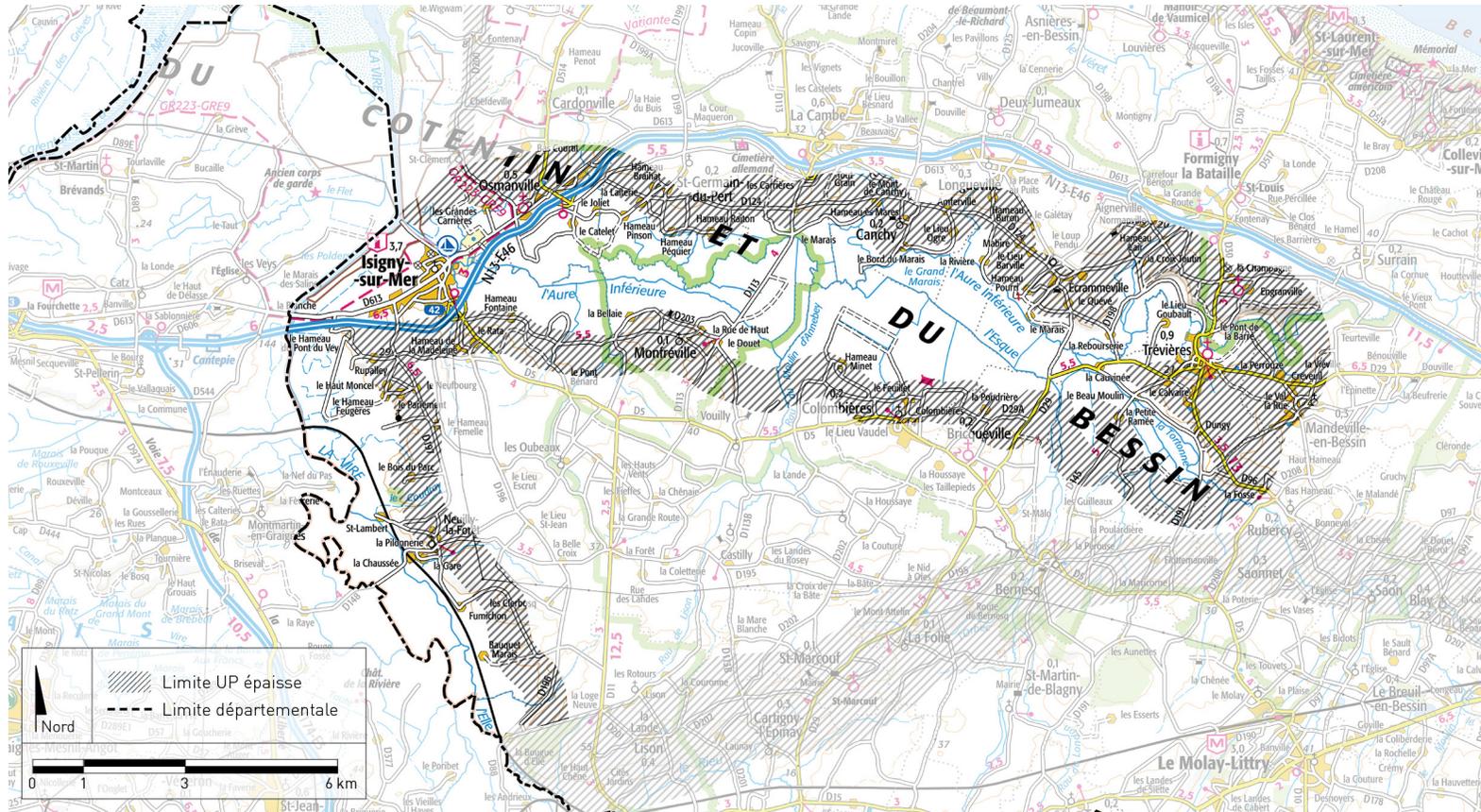
Les paysages qui composent l'unité s'inscrivent dans le Parc Naturel Régional reconnu pour ses 30 000 ha de zones humides autour de la Baie des Veys. Les paysages de vallées inondables sont le dénominateur commun de ce territoire. L'alternance entre « hauts pays » et « bas pays » compose les caractéristiques essentielles de ce Parc Naturel Régional. Le parc est gestionnaire d'un Espace naturel sensible et de deux réserves naturelles nationales. Il soutient l'élevage dans les marais et accompagne les associations syndicales de propriétaires pour l'entretien des systèmes hydrauliques. Des sites et sentiers d'interprétation du patrimoine et du paysage permettent de découvrir ce territoire.

Plan de Paysage des Plages du Débarquement

La partie ouest de l'unité est comprise dans le plan de paysage des plages du débarquement. Ce plan paysage a été engagé en lien avec l'élaboration d'un dossier d'inscription des plages du débarquement au patrimoine mondial de l'Humanité. Le plan de paysage a élaboré un programme d'actions concernant la protection des paysages et du patrimoine historique et bâti la découverte des sites et de leur histoire, l'accueil et l'aménagement en respectant l'esprit des lieux et l'accompagnement des initiatives locales dans leur développement.

- Édifice classé au titre des Monuments historiques
- Limite du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin
- Zone Natura 2000 (Site d'Intérêt Communautaire)
- Plan de Paysage des Plages du Débarquement
- La Manche
- Sable
- Rochers

RÉSULTATS DES ATELIERS : SÉRIE 1



Les éléments structurants et ponctuels reconnus

Au cours de la première série d'ateliers, l'élément paysager caractéristique de cette unité, cité de façon unanime par les participants, est le gabion. C'est à la fois une entité architecturale très forte des marais et un révélateur de la vie sociale et culturelle auquel chacun reste encore très attaché.

« Ce qui est important pour les gabions, c'est la continuité de leur usage. Il ne faut surtout pas que cela devienne des résidences secondaires venant alimenter la spéculation foncière ! »

Pour un autre participant, c'est l'évocation de la tradition de chasse qui y est rattachée : « Un gabion, c'est 1 à 10 chasseurs. Et une journée qui s'écoule lentement par la mise en place le matin, des leurres et des appelants qui doivent inciter les oiseaux à se poser sur l'eau. Le gabion, c'est l'endroit qui permet d'attendre la pose des oiseaux, en attendant d'aller faire la passe du soir et la passe du matin ».



1

Isigny Le port d'isigny vers 1883 Frank Myers Boggs.



2

Détours en France 4.



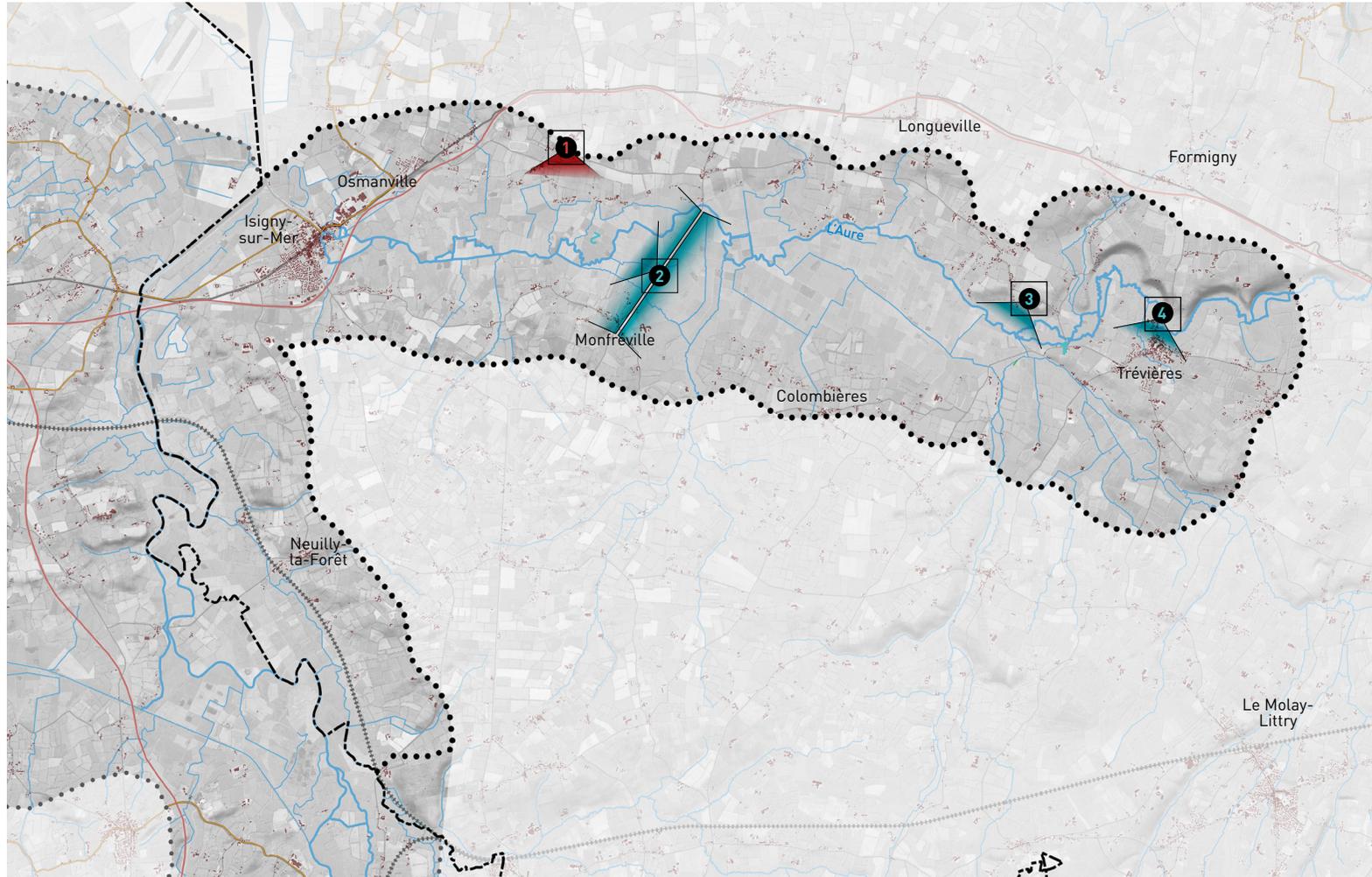
3

Marais inondé. parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin - P. Lecarpentier

← Exercice du photolangage

Des trois représentations iconographiques présentées, le choix des participants s'est plutôt porté sur les tableaux n°2 et 3. « Isigny, c'est bien le début des marais, avec cette vue sur le port et les bateaux de pêche » alors que « la troisième photo reprend davantage la notion de haies bocagères et de variation des niveaux de l'eau ».

- ①
Belvédère du sentier du marais de l'Aure (Michelin, 2024)
- ②
Le marais depuis la D113
- ③
Basculement vers les marais du Cotentin et de l'Aure
- ④
Le fond de vallée, Trévières et son église et le marais bocager



Itinéraires paysagers remarquables

- Route paysagère
- Sentier de randonnée (GR et GRP)

Points de vue

- Point de vue profane (identifié au cours des ateliers et des sessions de terrain)
- Point de vue institutionnalisé (IGN, Michelin, sites classés, offices du tourisme,...)

Point de vue illustré pages suivantes

Les points de vue remarquables et les routes paysagères sont l'expression symbolique de la préoccupation d'un territoire pour les questions de paysage.

D'une part, par **la qualité des points de vue** et des routes paysagères, de leurs aménagements, leurs ouvertures ou encore leur lisibilité.

D'autre part, pour **ce qu'ils donnent à voir**, pour la qualité des paysages offerts à la lecture des observateurs, qu'ils soient habitants, usagers quotidiens ou visiteurs.

Les points de vue remarquables, pour la plupart existants et identifiés depuis fort longtemps, sont en quelques sortes les sentinelles de la qualité paysagère, témoins des changements du territoire et **révélateurs de l'attention** qui leur est portée ou des enjeux sociétaux et questionnements actuels.

Ils sont aussi des **vecteurs de conscience paysagère** et permettent de véhiculer **la culture du paysage**, par la confrontation des observateurs aux questions que posent les paysages révélés.

Les points de vue remarquables et les itinéraires paysagers existent sous différentes formes. Ce chapitre en fait état sans être exhaustif. Ils ont été recueillis à partir de sources diverses :

Points de vue

- Institutionnalisés, identifiés sur les cartes IGN, les cartes Michelin, dans les sites touristiques et les belvédères des sites inscrits ou classés, valorisés par la politique de la DREAL.
- Profanes, livrés par les participants lors des ateliers, souvent officieux et résultant d'une connaissance dite « profane » des paysages, et repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

Routes paysagères

- Les sentiers de randonnées, reconnus et institutionnalisés, identifiés par les cartes IGN (GR et GRP),
- Les voies aménagées et identifiées dans les documents d'urbanisme, comme les vélos-routes et les « itinéraires paysagers »,
- Les itinéraires repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

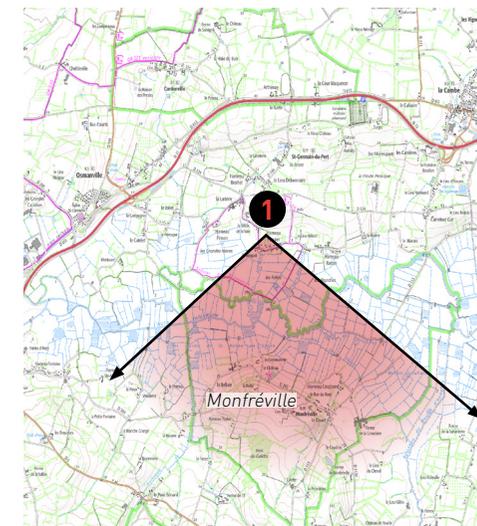
PANORAMA SUR LE MARAIS DU BESSIN DEPUIS LES COTEAUX

Le Marais de l'Aure est une vaste étendue ouverte de paysages prairiaux, bordée par des coteaux bocagers. Les coteaux ne sont pas symétriques. Celui situé au nord, plus abrupt, offre une situation privilégiée pour contempler le paysage. Le sentier de découverte de Saint-Germain-du-Pert permet de traverser la diversité paysagère du marais de l'Aure en traversant des situations paysagères variées. Depuis le coteau il est possible d'avoir une vue d'ensemble sur le marais et les coteaux opposés.

1 Belvédère du sentier du marais de l'Aure

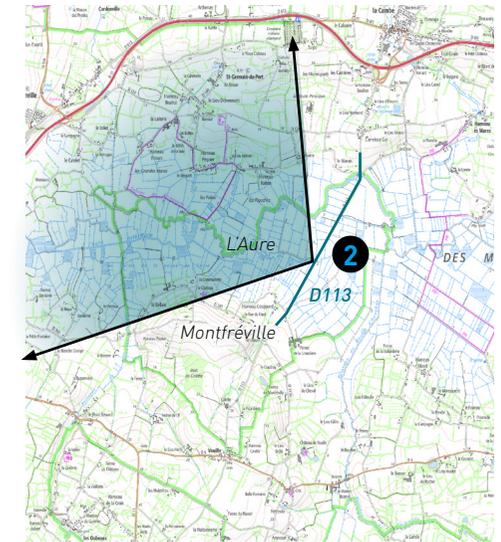


Depuis le coteau nord un panorama s'étend sur le coteau sud. Vue depuis la rive nord du marais, la topographie est moins présente en face, la transition est moins évidente.



Le belvédère du sentier de Découverte des Marais de l'Aure, aménagé par le Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin se situe le long de la Boucle vélo des Marais de l'Aure. Le belvédère constitué d'un promontoire en bois, accompagné par une table de pique-nique et un panneau d'information offre un panorama sur les marais verts aux beaux jours et sur les marais «blancs» inondés en hiver.

2 Vue sur le marais depuis le pont de la D113



Au cœur du Marais, les ponts traversés par la route départementale RD113 offrent des points d'arrêts et d'observation sur les lignes d'eau, les canaux et les prairies. Le marais apparaît très large et les coteaux lointains. Depuis ce panorama, il y a une grande ouverture sur le ciel.

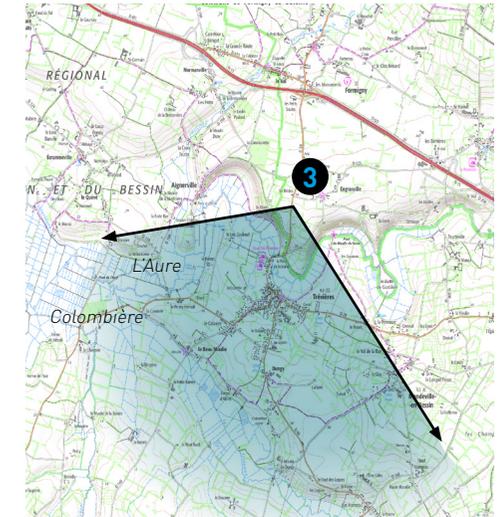
PANORAMA SUR LE MARAIS DU BESSIN DEPUIS LE MARAIS

Au cœur du marais, la vue s'ouvre à 360°, l'horizon est dégagé sur une plaine humide tramée par un réseau de canaux, que seuls quelques rares bosquets ponctuent. Les coteaux boisés ou bocagers forment les horizons.

3 Vue sur le basculement vers le marais du Cotentin et de l'Aure



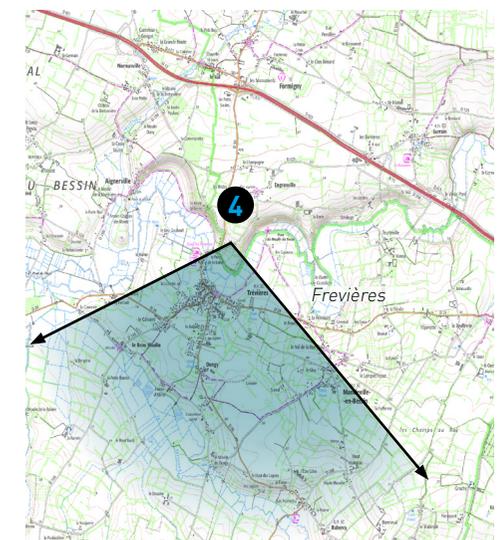
Sur le coteau nord, à l'extrémité ouest du marais, la différence de topographie entre le plateau du Bessin et le marais de l'Aure est importante. Le panorama est lointain au-dessus du marais jusqu'au coteau sud et le secteur de Mandeville-en-Bessin où sont installées les éoliennes. Sur le coteau sud, le plateau du Bessin présente une pente plus douce et des vues moins lointaines.



4 Vue sur le fond de vallée, Trevières et son église et le marais bocager



Les canaux, les bourgs et les gabions sont visibles très distinctement quand le marais se resserre proche de Trevières. Ici, les coteaux sont plus resserrés, les rives se font face plus distinctement que sur la grande largeur du marais. Les effets de covisibilité entre les coteaux sont déterminants dans ces vues à 360° depuis le cœur du marais.





C

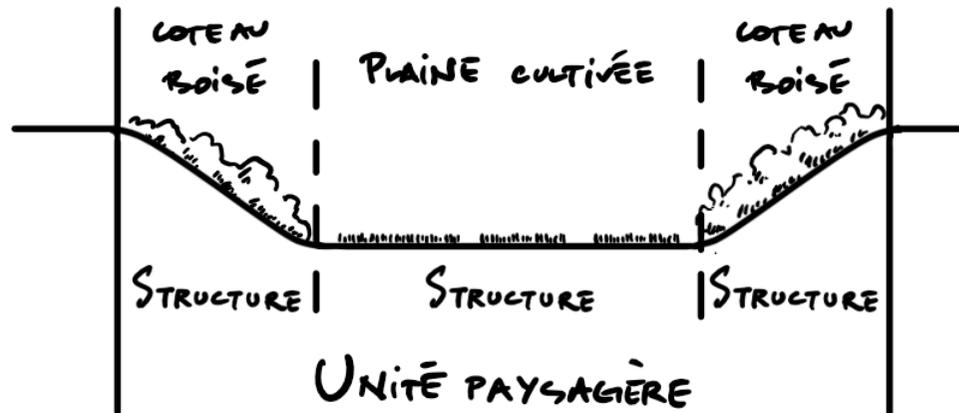
STRUCTURES PAYSAGÈRES

L'ORGANISATION DES PAYSAGES ET DE LEURS ÉLÉMENTS

• Structures paysagères :

« Les structures paysagères désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques. Les structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Les structures paysagères revêtent une grande importance, car c'est sur elles que porte l'action publique. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des structures paysagères permet de comprendre leur organisation et leur dimension systémique.

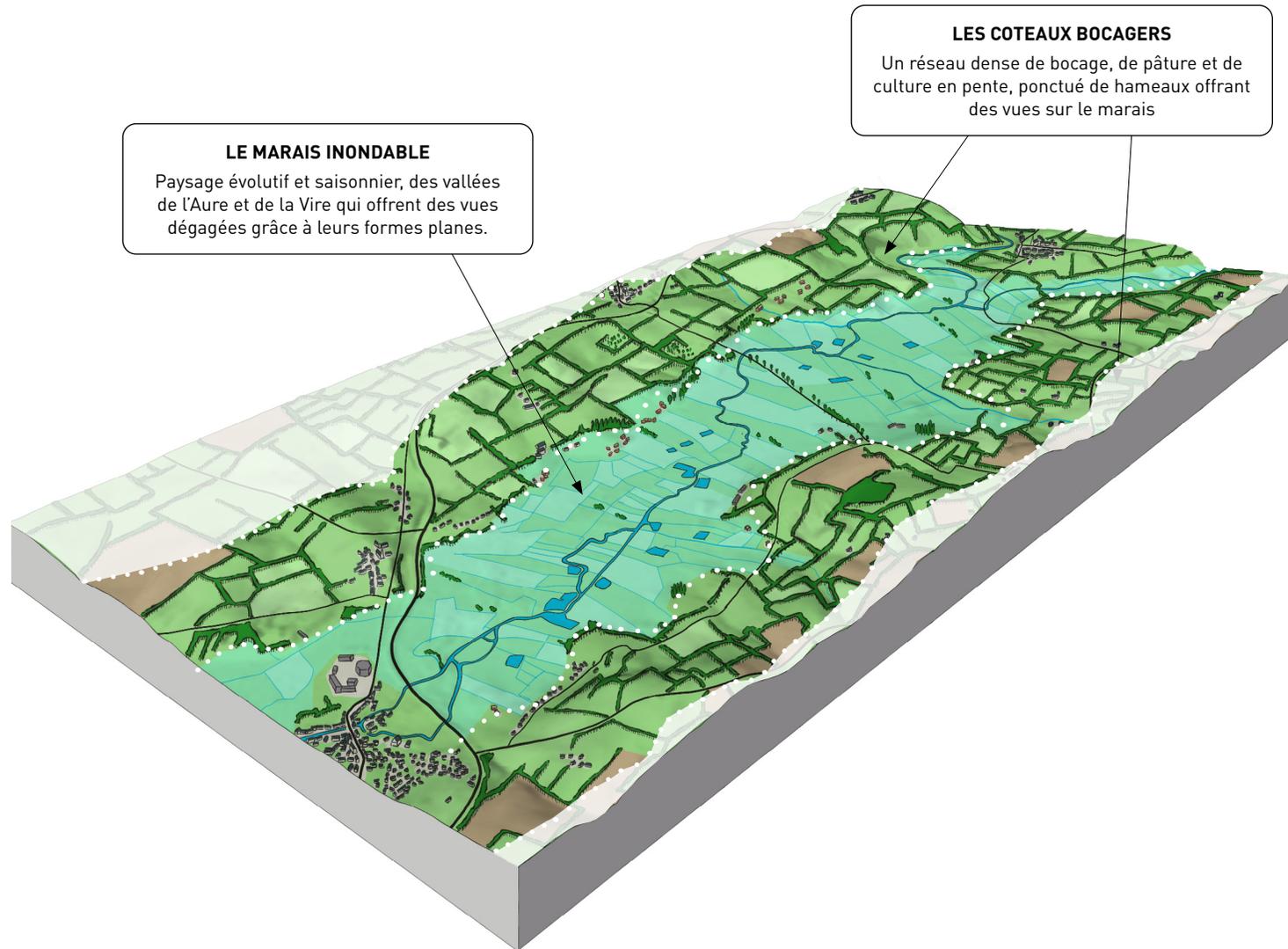
Les structures, contrairement aux composantes, sont transversales, c'est-à-dire qu'elles peuvent croiser différents éléments, géographiques et anthropiques. Par exemple, dans le Calvados, le bocage représente une des structures récurrentes. Il peut s'agir de plateaux bocagers, de vallées bocagères, ou encore de prairies bocagères. Dans ce cas, la structure paysagère est une partie ou sous-partie de territoire.

Mais il peut également s'agir d'un système d'éléments, comme un réseau de routes plantées ou de chemins creux, éléments très présents dans le Calvados.

Les unités sont donc définies par leurs différentes structures paysagères, qui les rendent singulières et cohérentes.

Cependant, les structures paysagères peuvent constituer la limite entre deux unités paysagères et être partagées entre chacune d'elle, appartenir à l'une autant qu'à l'autre. Elles représentent alors une limite épaisse, comme définie dans le chapitre sur les limites paysagères.

UN MARAIS CHANGEANT BORDÉ DE COTEAUX BOCAGERS



L'unité paysagère des marais du Cotentin et du Bessin et leurs franges bocagères est structurée par deux rivières : l'Aure s'écoulant d'est en ouest et la Vire s'écoulant du sud vers le nord. Deux structures façonnent les paysages.

La première est un vaste marais plat presque uniquement occupé par des prairies, composé de petits damiers de marais communaux partagés et d'un lacis irrégulier de parcelles privées à l'aval. Sa structure est tout en longueur et suffisamment large pour que l'horizontalité domine largement et que les coteaux ne soient perçus que sous la forme d'une bande boisée. L'eau est omniprésente en été sous forme de mares et de fossés, et en hiver par une grande étendue inondée. La ville porte d'Isigny-sur-Mer se situe au cœur du marais, à l'articulation des deux vallées de l'Aure et de la Vire.

La deuxième correspond aux paysages des coteaux de petite envergure, dessinés par un maillage bocager au sein duquel sont dispersés de nombreux hameaux. Le village de Trévières, considéré comme la ville porte des marais, fait partie du bocage sur le coteau ouest.

On peut donc distinguer les deux structures suivantes :

- LES COTEAUX BOCAGERS
- LE MARAIS INONDABLE

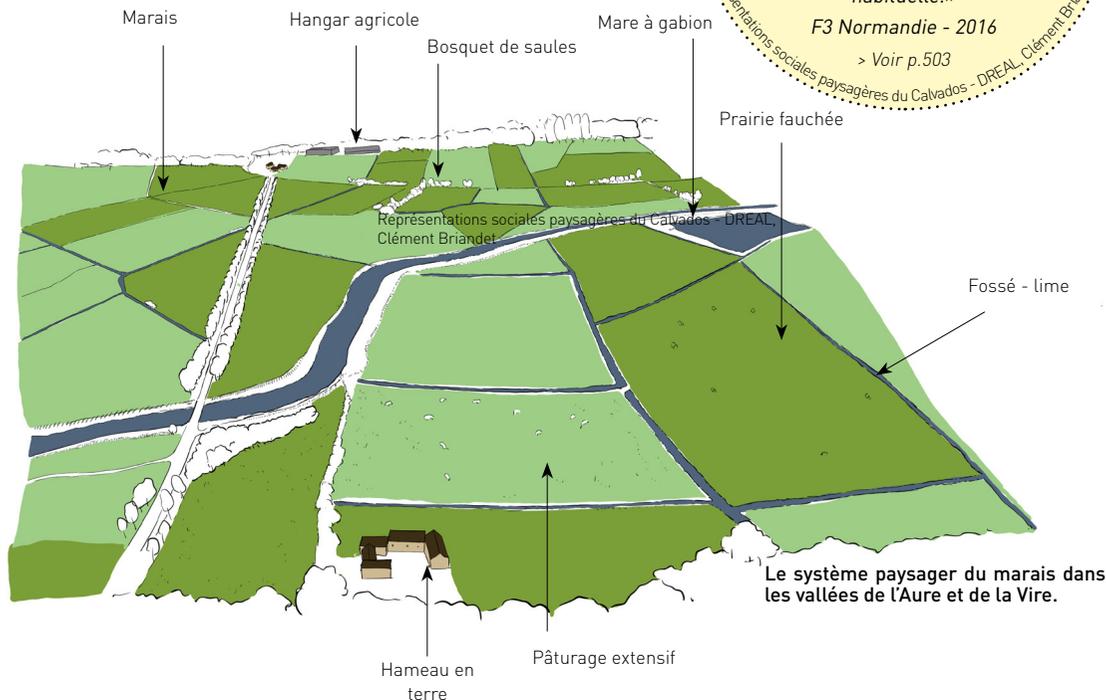
LE MARAIS INONDABLE

« Dès les premières pluies d'automne, les niveaux des rivières montent et l'eau envahit progressivement les fonds de vallées repoussant, vers le « haut pays », vaches et chevaux remplacés par les poissons dans les marais. Le phénomène, lié à l'abondance des précipitations, culmine au cœur de l'hiver. »



Vue depuis Monfréville, les « marais blancs » forment une coupure franche entre les deux coteaux.

Alsigny Omaha Tourisme.



Alerte aux crues !

« Le marais du Bessin et du Cotentin est plein. On dit qu'il est blanc. Rien d'exceptionnel pour la saison. Ce qu'il l'est plus en revanche, c'est l'abondance des précipitations observée depuis le début de l'année. Ce mois de janvier, le cumul des pluies a dépassé de 40% la moyenne habituelle. »

F3 Normandie - 2016
> Voir p.503

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL, Clément Briandet

Structures paysagères

Marais blanc et marais vert

Dès les premières pluies d'automne, les niveaux des rivières montent et l'eau envahit progressivement les fonds de vallées. Le « bas-pays », repoussant vers les terres embocagées, le « haut pays », vaches et chevaux qui sont alors remplacés par les oiseaux. Le marais se fige, et se confond avec la couleur de ciel : les « marais blancs », une expression attestée depuis le 18e siècle. Les marais embrasent les rougeurs de l'aube et du crépuscule. L'espace semble élargi, étiré par cette grande nappe liquide. Ce phénomène spectaculaire, lié à l'abondance des précipitations, culmine au cœur de l'hiver. Puis l'eau baisse...

Au printemps et en été, c'est la saison des « marais verts ». Les pluies abondantes de l'hiver ont cessé et avec l'arrivée des beaux jours, les prairies recouvertes d'eau ont laissé place à d'immenses prairies verdoyantes. Les chevaux et les vaches ont fait leur retour pour y pâturer lors des mises au marais et y resteront jusqu'à l'automne. Les cigognes et les busards viennent se reproduire. Les libellules et les autres insectes apprécient également la flore riche et diversifiée présente, entre autres, près des cours d'eau qui quadrillent le marais. La vallée de l'Aure abrite une grande diversité d'habitats naturels parmi lesquels on peut distinguer, les prairies tourbeuses, les fossés et les cours d'eau.

L'équilibre entre types de sols, pratiques agricoles et niveau d'eau place ces vallées de marais parmi les zones humides les plus riches de France. La préservation de la richesse écologique des marais est identifiée par une ZNIEFF et encadrée par une directive oiseau et habitats et par l'élaboration d'un document d'objectifs (DOCOB).

« La prairie humide est la structure végétale dominante qui présente trois nuances : la prairie pâturée piquetée de refus, la prairie fauchée bien égalisée et les prairies marécageuses hérissées de leurs hautes graminées. Sur les marges des marais se densifie une végétation arborée que dominant le chêne et le frêne. »



Grande ouverture visuelle liée à l'absence presque complète d'éléments verticaux, ici au centre du marais sur la D113 entre la Cambe et Monfréville.

LE PAYSAGE DANS L'HISTOIRE...

Un contrôle progressif du marais

Jusqu'au XVIIIème siècle, les marais continuent d'être envahis par la mer lors des marées de forts coefficients. Associée aux inondations hivernales, cette prédominance de l'eau rend la presqu'île du Cotentin presque inaccessible une grande partie de l'année. Le franchissement se fait alors par les gués du Petit et du Grand Vey, mais cela reste très dangereux. Ce n'est qu'à partir du XVIIIème siècle que des travaux d'assainissement sont entrepris. Ils sont alors de différents types : portes à flots, vannes et écluses, canaux et fossés.

Document de référence sur les paysages du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Éoliennes sur les plateaux
Haie bocagère et peupliers en lisière de marais
Bosquet de saules le long des fossés
Pâturage collectif sur les grandes parcelles



Le marais et ses lisières vu depuis Ecrammeville.

UN TERRITOIRE DOMPTÉ PAR L'HOMME

Des prairies au cœur du marais

Le cœur du marais est ouvert, la végétation est rase et épurée. Seuls quelques bosquets de saules, des chênes isolés et des alignements de peupliers viennent troubler l'horizon. Le marais présente de vastes parcelles de prairies pâturées à la végétation rase et des prairies fauchées à la végétation plus touffue et bleutée. On distingue les marais communaux, parcelles regroupées sur lesquels on trouve une majorité du pâturage collectif et une diversité biologique importante. Les parcelles privées sont quant à elles délimitées par des limes (fossés). La fauche est plus répandue et le pâturage est réservé aux animaux demandant moins de soins. Les agriculteurs sont les principaux utilisateurs des prairies de marais. Les modes de gestion les mieux adaptés à l'entretien des marais sont la fauche et le pâturage. Cette occupation agricole permet de garder un paysage ouvert et homogène.

Des lignes et canaux structurent l'espace

Au cœur des marais, le réseau dense de fossés (les limes) forme des lignes de végétation hygrophile aux couleurs beiges qui se distinguent des prairies vert tendre. A l'embouchure des deux principaux cours d'eau, la Vire et l'Aure, des portes à flots ont été aménagées pour empêcher les eaux salées de pénétrer à l'intérieur des terres. Ces barrages s'ouvrent à marée basse pour laisser les eaux douces s'évacuer vers la mer. A l'intérieur des marais, les canaux et les fossés sont équipés de batardeaux d'eau pour réguler le niveau de l'eau douce entre les différents secteurs de marais. Ce système permet de maintenir en place de vastes prairies herbagères.

Un habitat en mutation

Les franges des marais sont occupées par des hameaux caractérisés par une architecture de pierre calcaire et par endroit de terre de couleur chaude dite « la masse ». Cette architecture dénote avec le bâti de la reconstruction très présent, comme à Trévières. La ville d'Isigny-sur-Mer est marquée par la présence de la coopérative laitière, symbole du territoire. Des extensions urbaines s'étirent le long de la N13. Des habitats récents s'étendent en rive de marais. En fond de vallée et aux pieds de coteaux également, des hangars agricoles marquent le paysage.



Isigny-sur-Mer. Le pont du Vey. Portes à flots.



Canal rectiligne à Monfréville.



Formigny-la-Bataille. Limes (fossés) régulières lisibles par la végétation hygrophile.



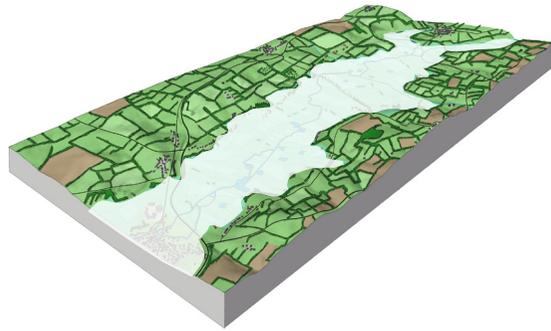
Hameau en masse (caractéristique architecturale locale) au cœur du marais : les couleurs sont en harmonie avec le paysage.



Développement pavillonnaire aux portes d'Isigny.



Isigny-sur-Mer, la coopérative laitière.



Prairie pâturée Château d'eau, point culminant Lotissements et habitations cachées par les boisements Maisons en pied de coteau Densité de végétation qui forme une bande opaque



Le versant nord de la vallée de l'Aure, forme un écrin pour le marais. son caractère habité et boisé contraste fortement avec les prairies inondables. Vue sur Longueville.

UN BALCON SUR LE MARAIS

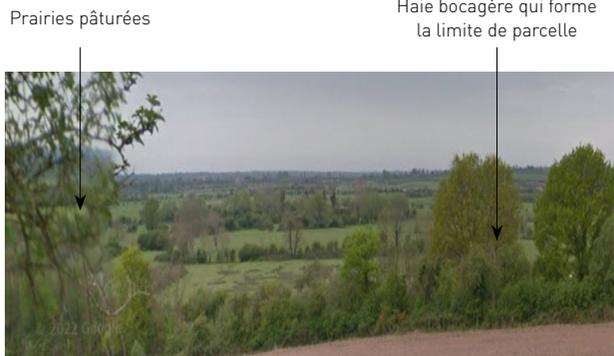
La vallée de l'Aure est encadrée par des franges bocagères surélevées. Elles forment de longs bandeaux verts foncés et arborés, visibles de part et d'autre du marais. L'horizon plan des marais contraste avec les bandes opaques des coteaux qui ferment le paysage.

Des versants dissymétriques

Une des caractéristiques importantes de la vallée est la dissymétrie entre ses versants sud et ses versants nord. Au versant nord, la frange du marais est abrupte, avec une différence de 20 à 30 mètres entre le marais et le haut du coteau. Le coteau présente un maillage bocager dense qui entoure des prairies pâturées. Les parcelles agricoles sont d'ailleurs, par endroits, installées en escalier donnant une configuration très singulière. La densité de végétation renforce le contraste entre le marais et le coteau. Ces parcelles ont tendance à s'enfricher en raison du manque d'entretien.

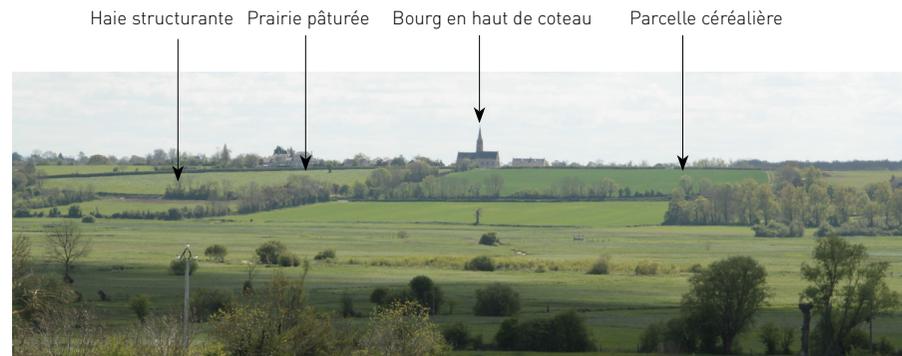
Le versant sud, à pente douce laisse filer le regard loin sur l'horizon, au-delà des marais de l'Aure. La frange entre marais et coteau reste prononcée en raison de la densité et de la continuité du bocage. Les cultures sont plus fréquentes sur ce versant (blé et maïs) et forment de vastes parcelles. Certaines portions sont fragilisées et plus floues.

La végétation des haies bocagères est dominée par les chênes généralement émondés, mais aussi par les frênes depuis la disparition de l'orme. Au pied des coteaux, on retrouve des saules buissonnants ou taillés en têtards et des alignements de peupliers.



Prairies pâturées Haie bocagère qui forme la limite de parcelle

Le versant nord, quadrillé de haies autour de parcelles agricoles et prairies. Ecrammeville.



Haie structurante Prairie pâturée Bourg en haut de coteau Parcelle céréalière

Le versant sud de la vallée de l'Aure, plus doux et habité. Vue depuis la Cambe sur la silhouette remarquable de Monfréville dominée par le clocher.



Enfrichement des parcelles sur le versant nord. La Cambe.



Un bocage dense et continu, autant sur coteau sud que le sur le coteau nord. Ici à la Cambe.

«Les vallées de l'Aure et de la Tortonne ont creusé le plateau et leurs versants d'orientation est-ouest, qui délimitent les zones de marais. Ces versants sont soulignés par les haies d'émondés qui accentuent la lecture de la pente et dont la transparence ne cache pas les lointains»

«La haie, élément vertical, participe au paysage à la fois par les silhouettes qu'elle dresse et par le cloisonnement qu'elle y inscrit. Invisible en terrain plat, le réseau des haies inscrit son dessin plus ou moins dense, serré, géométrique ou irrégulier dès que les dénivellations du relief en permettent la perception. Enfin, la disposition des haies peut souligner et mettre en valeur les formes du relief ou les cacher.»

LES COTEAUX BOCAGERS

ZONE DE TRANSITION

Le contact entre l'entité haut pays et l'entité bas pays s'effectue en douceur au niveau des coteaux. La parfaite platitude du Bas-Pays permet de mettre en exergue cette transition.

Document de référence sur les paysages du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL Clément Blandinet



Quartiers pavillonnaires, périphérie de la Cambe.

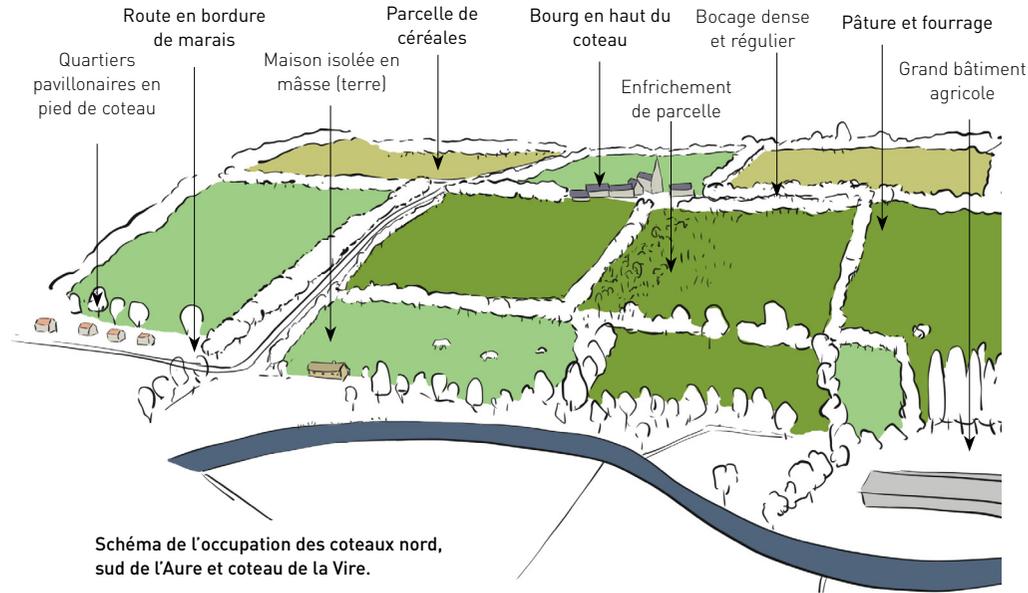


Schéma de l'occupation des coteaux nord, sud de l'Aure et coteau de la Vire.

DES FRANGES HABITÉES

Les franges habitées sont des paysages relativement fermés par un maillage bocager dense dans lequel sont dispersés de nombreux hameaux. Les hameaux sont positionnés en bordure de marais et les centres-bourgs perchés à la limite avec le plateau. Une distinction se fait par la topographie. Le versant nord très végétalisé et abrupt dissimule l'urbanisation. Le versant sud est beaucoup plus urbanisé avec de nombreux hameaux, petits villages et le bourg de Trévières qui domine la vallée et forme une silhouette repère.

Les hameaux sont composés d'une architecture calcaire d'un blanc éclatant à laquelle se mêle de temps à autre du bâti en terre aux teintes plus chaudes (ocre/rouge). Les édifices très bien entretenus, d'un blanc lumineux contrastent avec la végétation environnante des coteaux. Ce sont souvent de grandes et belles demeures, imposantes, bien restaurées et parfois cernées de hauts murs. Les toitures sont principalement composées d'ardoises. Une urbanisation récente, hétéroclite et de faible qualité, constituée d'habitat individuel s'installe sur les coteaux particulièrement sur le versant sud, plus plat. De grands bâtiments d'exploitations agricoles peuvent être parfois très prégnants dans le paysage lorsqu'ils se situent en rive des marais (quelques cas surtout sur le versant Sud).



Vue dégagée depuis le coteau nord à la Cambe.



Hameau patrimonial composé de deux parties, une en calcaire et une en masse, contrastant avec le vert foncé du bocage à Canchy.

DES POINTS DE VUES SUR LE MARAIS

Le coteau nord présente un relief abrupt depuis lequel de vastes panoramas se déploient sur le lointain et sur les marais. Au sud, le bourg de Trévières domine la vallée de sa silhouette. Des perspectives sont possibles, depuis certains bourgs qui offrent des fenêtres ou fines ouvertures sur le paysage environnant.

Toit en ardoise et construction en calcaire uniforme Grande parcelle de prairie Le bocage descend doucement sur le marais



Trévières dans son écrin de verdure à l'est de l'unité. Source : mairie de Trévières.

Maison en calcaire Structure agricole banalisante



Hangars agricoles en pied de coteau à Monfréville.

« Les constructions traditionnelles représentatives des marais du Cotentin et du Bessin, sont bâties en « masse » selon l'appellation locale. Les murs sont élaborés suivant la technique de la bauge, mêlant une terre argileuse et limoneuse à de l'eau et de la paille. Façonnées sur un soubassement de pierre, les façades présentent des couleurs chaudes allant de l'ocre au rouge. Ces bâtisses ne sont pas toujours valorisées et nécessitent d'être rénovées »



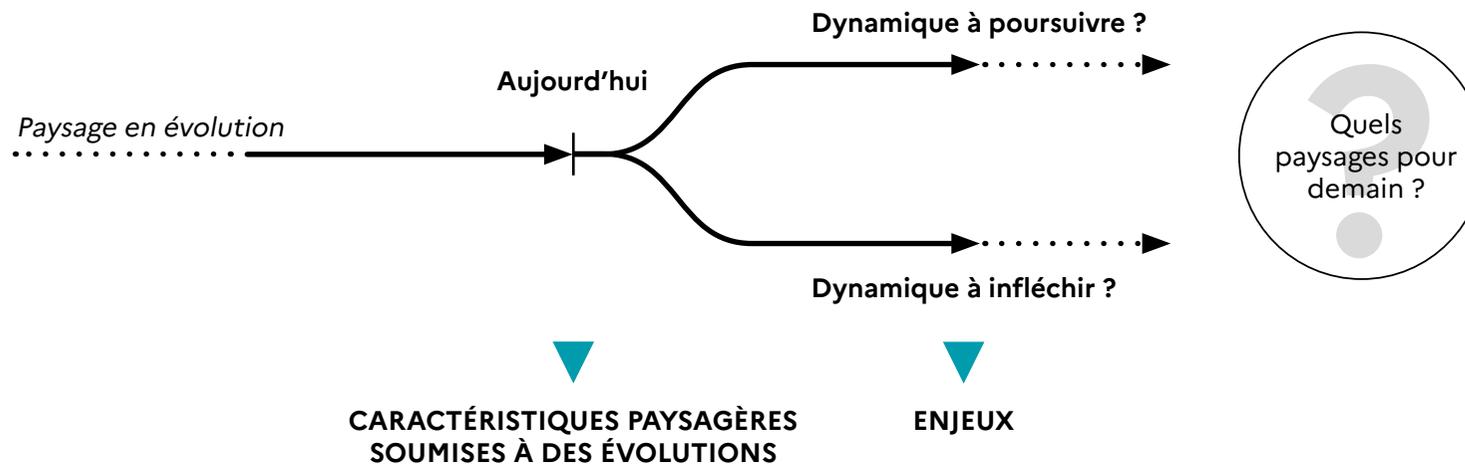
D

ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS

LES DYNAMIQUES, CE QUE L'ON RISQUE DE PERDRE OU QUE L'ON A À GAGNER

- Dynamiques paysagères :
« Les dynamiques paysagères désignent les processus qui ont un effet sur la part matérielle comme sur la part immatérielle des paysages. »
- Qualification des paysages :
« Dans un Atlas de paysages, on entend par qualification des paysages l'étude et la mise en évidence, d'une part, des perceptions et représentations sociales de ces paysages et, d'autre part, de leur évolution et des facteurs d'évolution associés. La qualification des paysages n'a pas pour objet une classification des paysages ni l'établissement d'une hiérarchie entre les différents paysages. Chaque paysage, qu'il soit considéré comme remarquable, du quotidien ou dégradé, doit faire l'objet d'une égale préoccupation dans les politiques du paysage. »
- Enjeux paysagers :
« Les enjeux du paysage désignent les aspects des paysages qui préoccupent les populations soit par leur permanence, soit par leurs changements. La formulation des enjeux permet d'articuler la connaissance des paysages restituée dans un Atlas de paysages avec les actions dans le territoire. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 2 ET 3

Série 2 : Les dynamiques. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de 2 Ateliers des Paysages : A17, A18. Un total de 24 personnes a participé à la qualification de l'unité paysagère.

Série 3 : Les enjeux. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de 2 Ateliers des Paysages : A27, A28. Un total de 23 personnes a participé à la formulation des enjeux de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

Les évolutions paysagères sont issues d'une synthèse des points de vue des paysagistes et des points de vue des acteurs locaux, recueillis au cours de la deuxième série d'ateliers « Évolutions ». Les enjeux partagés sont issus d'une synthèse des points de vue des paysagistes et des acteurs locaux, recueillis au cours de la troisième série d'ateliers « Enjeux ». Ils ont été formulés au regard :

- Des dynamiques d'évolution des paysages passées ou en cours, depuis les années 1950 jusqu'à 2000, puis des années 2000 jusqu'en 2023,
- Des dynamiques en cours depuis un temps court, liées au changement climatique et à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables.

En atelier, les participants ont dû répondre à la question :

« Face au constat des évolutions paysagères, que risque-t-on de perdre et que souhaite-t-on gagner ou préserver ? »

LE PAYSAGE, UN OBJET EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

Une lecture dynamique des paysages permet de mieux les comprendre, de les qualifier et d'anticiper leurs futures évolutions, dans l'objectif de se positionner par rapport aux grandes tendances de transformation et d'agir pertinemment, bien éclairé par la mise en lumière des enjeux.

L'analyse des dynamiques paysagères, sur des pas de temps variés de 1950 à aujourd'hui, et particulièrement sur les vingt dernières années, met en lumière les tendances d'évolution des paysages et de quelle manière ils peuvent évoluer. Elle représente, par conséquent, un point de départ pour la formulation des enjeux, en grande partie cristallisés par les évolutions.

Pour les définir, l'Atlas des paysages du Calvados de 2023 prend appui sur différentes ressources :

- L'inventaire de 2001,
- Les observations de terrain des paysagistes,
- Des données chiffrées,
- Les points de vue recueillis lors des ateliers de la deuxième série « Évolutions des paysages ».

ENJEUX PAYSAGERS

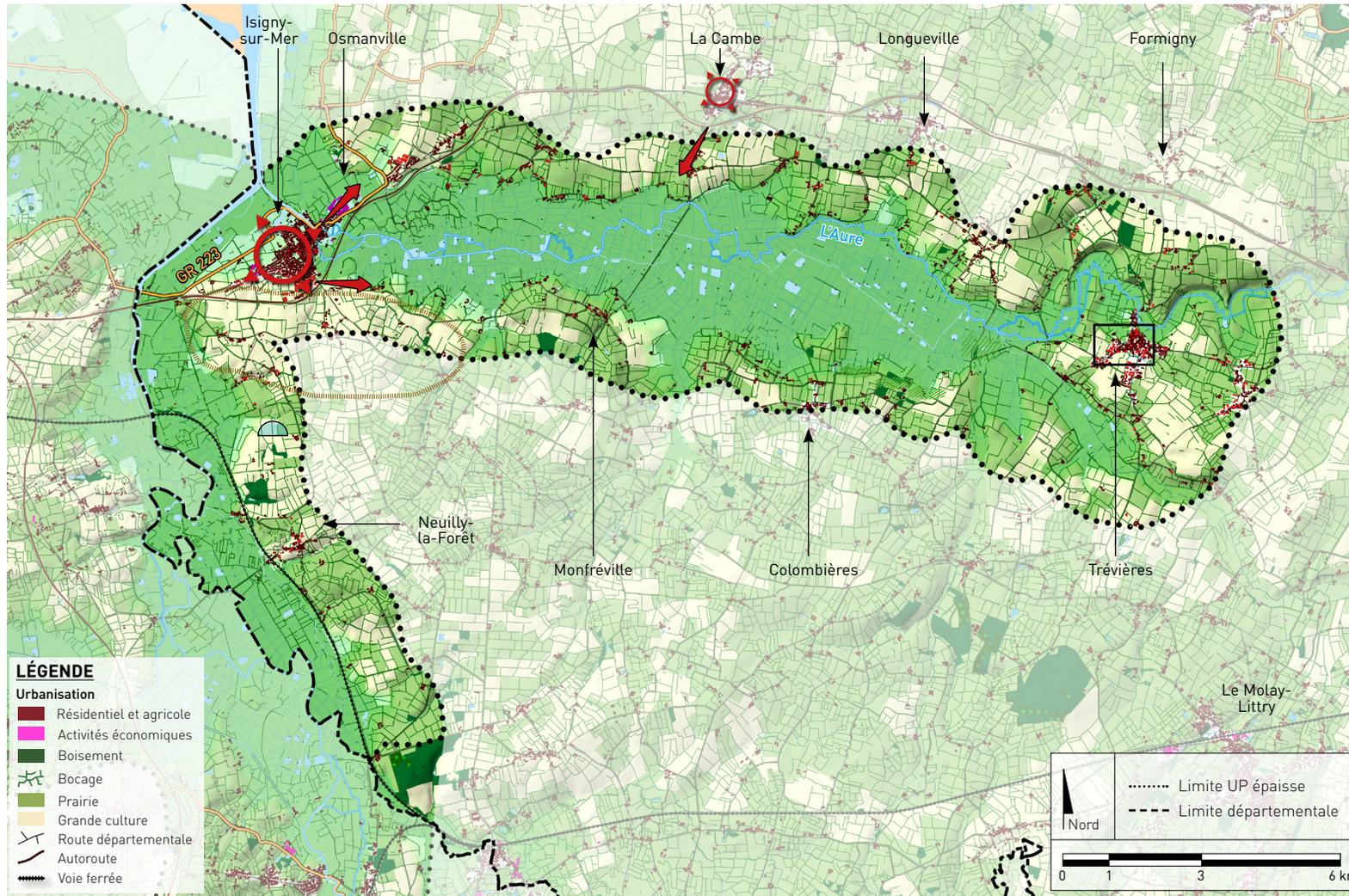
◀ Pour formuler et spatialiser les enjeux paysagers, l'Atlas s'est appuyé sur la définition du terme « enjeu ».

L'Atlas part du principe qu'un enjeu est un élément paysager ou une activité constitutive des paysages, à ne pas confondre avec un objectif de qualité paysagère, qui exprime une ambition, ou une action, qui met en œuvre un cap à tenir.

En conclusion, pour atteindre l'objectif de mise à disposition d'une connaissance du territoire pour aider la décision concernant le cadre de vie, les enjeux ne doivent pas faire apparaître d'ambition ou de volonté d'aménagement, choix qui appartient aux collectivités locales concernées.

Il s'agira donc, une fois les enjeux saisis par les décideurs locaux, de concevoir une stratégie globale et transversale, composée d'objectifs de qualité paysagère, traduits en actions concrètes sur les paysages et le territoire.

Ce chapitre répond pleinement aux missions assurées par la DREAL : produire de la connaissance, sensibiliser et émettre des avis dans le domaine du paysage.



Urbanisation

- Banalisation urbaine aux abords d'Isigny le long des départementales : quartiers pavillonnaires et industrie laitière, de part la couleur des matériaux utilisés, peu intégrés dans le paysage
- Extension pavillonnaire importante en périphérie de village (exemple la Cambe)
- Implantation de grandes exploitations agricoles aux pieds des coteaux

Agriculture et environnement

- Enrichissement des parcelles pâturées sur les coteaux
- Plantation de peupleraies aux pieds des coteaux
- Apparition de bosquets de saules dans le marais
- Diminution du pâturage et augmentation des parcelles fauchées dans les marais
- Enrichissement du bocage dans le secteur nord de la vallée de la Vire, fermeture du paysage

URBANISATION

Dynamiques dominantes (depuis 1950)

-  Étalement urbain
-  Extension urbaine linéaire

 Cadrage des reconductions (pages suivantes)

LOISIRS

-  Valorisation des voies vertes/GR

BOISEMENTS

Dynamiques récentes (depuis 2000)

-  Augmentation des peupleraies

AGRICULTURE

Dynamiques dominantes (depuis 1950)

-  Suppression des haies, ouverture des paysages

ÉNERGIE

Dynamiques récentes (depuis 2000)

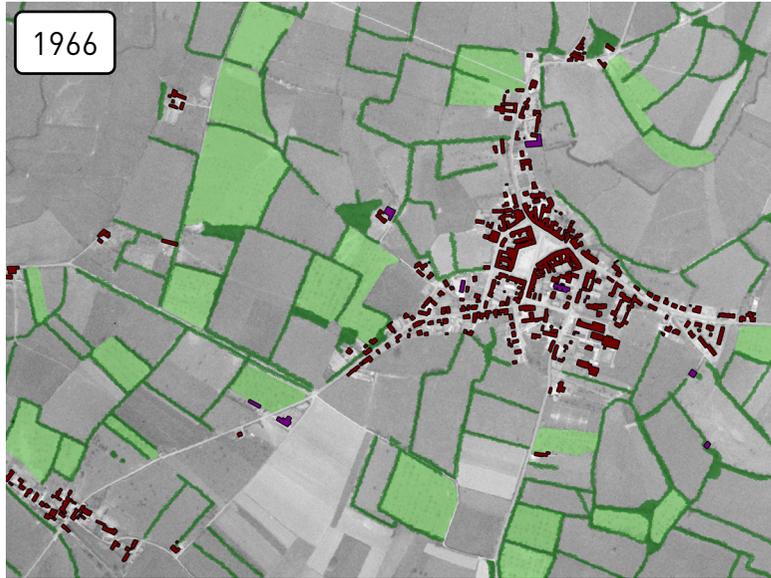
-  Méthaniseurs

INVENTAIRE DES PAYSAGES - 2001

Dynamiques agricoles et environnementales observées jusqu'en 2001

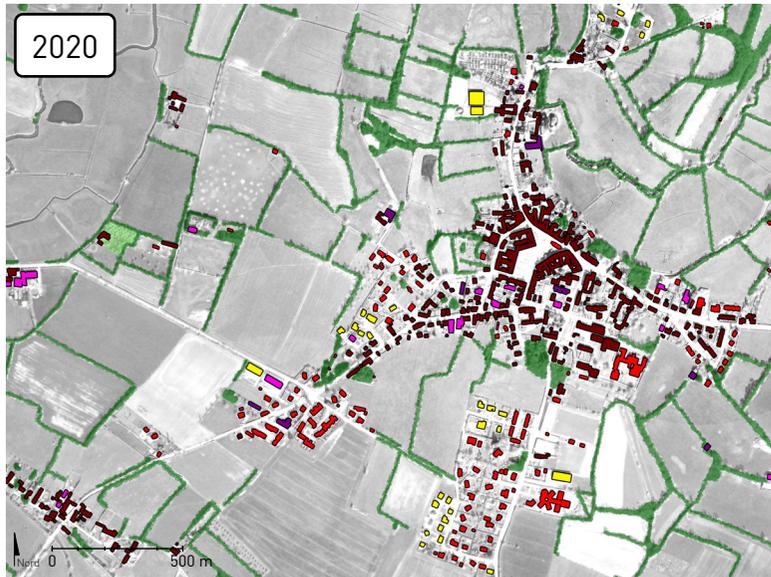
- Enrichissement à l'extrémité du marais et bosquets dans le marais
- Parcelles plus grandes et bocage moins dense sur les coteaux
- Multiplication des gabions
- Maisons de terre en désuétude

LE SECTEUR DE TRÉVIÈRES



ÉVOLUTIONS DU PAYSAGE ENTRE 1966 ET AUJOURD'HUI

Les paysages particuliers du marais du Bessin et ses franges bocagères sont reconnaissables par le contraste topographique entre le marais ouvert en plan et les coteaux en pente douce, densément boisés.



Évolutions de l'urbanisation

1966 : Le village est concentré sur le centre-bourg et la place centrale. Des hameaux et bâtiments agricoles jouxtent le marais.

2005 : Des bâtiments résidentiels se sont installés dans la continuité du village. Les nouveaux bâtiments sont proches des bâtiments anciens. L'urbanisation est sensiblement maîtrisée vers le centre exceptée la nouvelle centralité au sud.

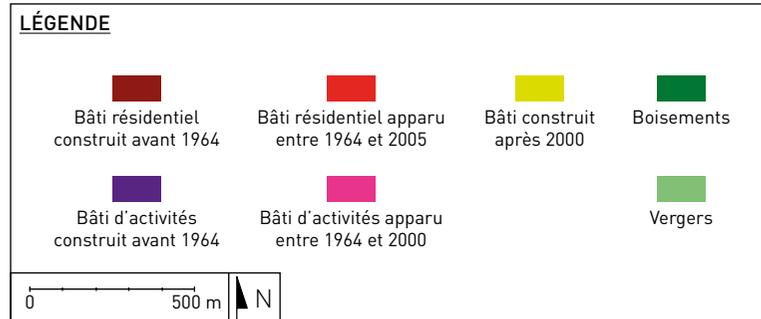
2020 : Quelques nouveaux bâtiments d'activités se sont implantés aux lisières du village élargissant l'urbanisation sur l'extérieur.

Évolutions de l'agriculture et des boisements

1966 : De nombreux vergers jouxtent les prairies au sein d'un bocage dense.

2005 : Le bocage est préservé malgré un entretien moins assidu. Certaines lignes de bocage ont disparues et d'autres se sont densifiées, formant des bosquets.

2020 : Le bocage se morcelle davantage.



>> Trévières, dans la frange bocagère du marais du Bessin, maintient ses caractéristiques paysagères traditionnelles. Le territoire dans les franges de l'unité est influencé par le damier du Bessin qui l'entoure. Certaines tendances sont perceptibles, notamment l'ouverture du bocage pour optimiser la mécanisation.

PAYSAGES EN ÉVOLUTION, PAYSAGES EN DÉBATS

Les citations suivantes relatent certains échanges tenus lors des ateliers et des comités techniques. Il ne s'agit pas d'une restitution exacte, mais d'une **mise en scène de propos choisis**, dont les sujets restent parfaitement fidèles aux discussions des ateliers. De plus, les sujets traités ne sont pas exhaustifs, une sélection a été effectuée en interne. D'autre part, les noms cités dans les verbatims issus des ateliers sont totalement fictifs.

RÉSULTATS DES ATELIERS : SÉRIE 3

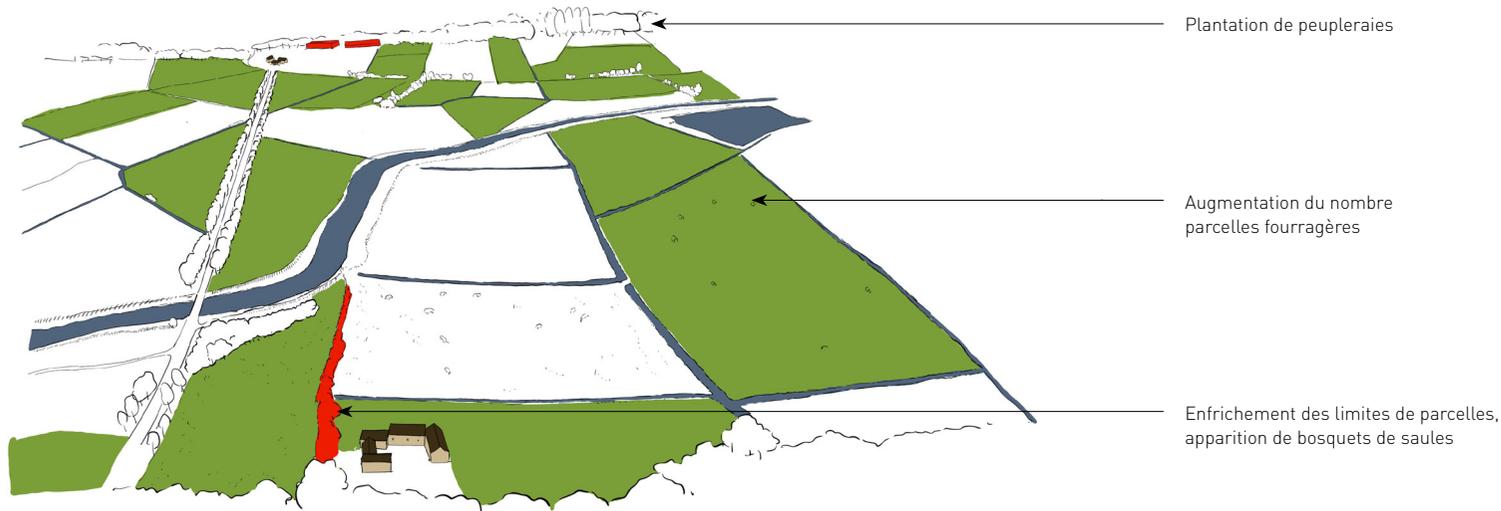
Ces échanges illustrent différents points de vue et représentations sociales pouvant exister à propos d'une évolution paysagère. Aucun des avis n'est erroné, mais les opinions peuvent diverger sur les attentes en matière de paysage, révélant la diversité des points de vue qui peuvent façonner les paysages.

Sur le territoire, les gabions constituent une originalité. C'est un élément bien spécifique aux paysages de marais. Il s'agit de mares et de zones humides entourées de prairies dans lesquelles les chasseurs ont construit des abris très bien intégrés, quasiment invisibles.

Oui c'est vrai que les gabions sont l'originalité locale. Effectivement ils présentent un intérêt et une valeur pour le territoire mais la base du patrimoine local réside quand même dans les paysages prairiaux, pâturés, le bocage sur le haut pays et le patrimoine architectural !

C'est un peu réducteur de n'évoquer que les gabions quand on parle des caractéristiques et des dynamiques du site. Les marais ont une multitude d'atouts, largement étudiés et valorisés par le Parc naturel régional.





Dynamiques urbaines :

- A proximité des hameaux préservés, construits en terre, de nouveaux bâtiments en parpaings et crépis apparaissent dans le paysage

Dynamiques agricoles et environnementales :

- Les bosquets de saules se développent le long des canaux et les fossés ont tendance à s'enfricher.
- Les marais communaux, en gestion collective, sont moins nombreux
- Les parcelles en pâturage sont remplacées au fur et à mesure par des parcelles fourragères.
- La gestion concertée des niveaux d'eau et l'entretien du réseau hydraulique sont souvent délicats, mais pourtant indispensables pour tous les usagers : les pratiques agricoles, la chasse, la pêche et le maintien de la biodiversité.



Parcelles fourragères au centre du marais. Saint-Germain-du-Pert.



Bâtiment avec des façades enduites claires qui contrastent avec les murs calcaire en masses traditionnels. Monfréville.



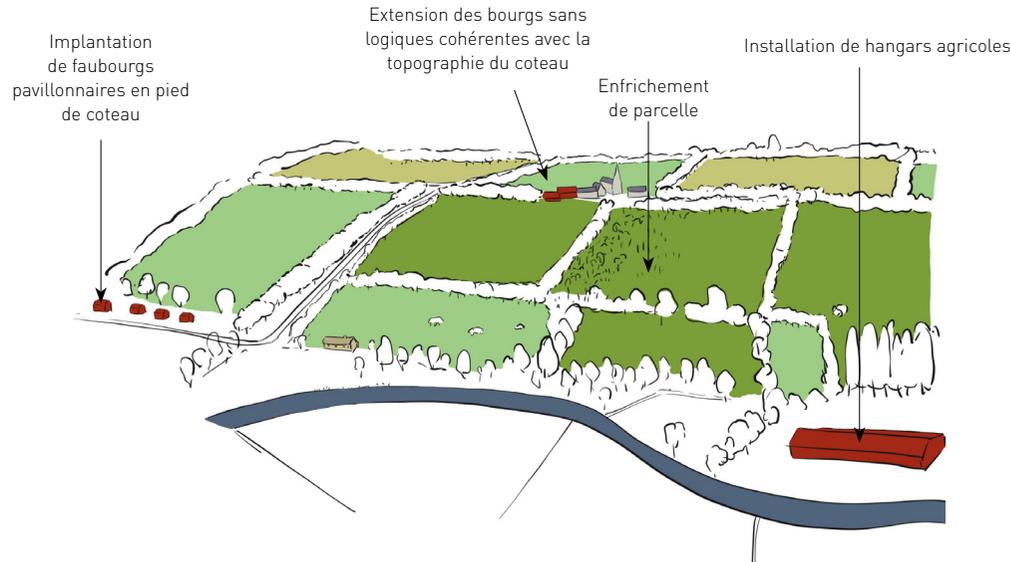
Enfrichement des fossés en eau. Monfréville.



Bosquets de saules en limites de parcelles. Le Marais.

LES ENJEUX PAYSAGERS DU MARAIS INONDABLE

<p>La qualité paysagère et environnementale des prairies humides</p>	<p>Les prairies constituent un élément clé de la production de biodiversité, de la diversité paysagère, d'autant plus dans un contexte où elles sont affaiblies par l'enfrichement, le développement des boisements (bosquets de saules et plantation de peupliers). Elles sont aussi un piège à carbone très efficient. Les prairies revêtent également un caractère fortement patrimonial et particulièrement esthétique.</p> <p>A l'échelle du marais les prairies semblent uniformes mais elles sont en réalité très diversifiées et correspondent à des pratiques agricoles variées. Les prairies fourragères (élevage équin), destinées à nourrir les bêtes n'ont pas le même bénéfice environnemental que les prairies pâturées par les bêtes (élevage bovin). Aussi il y a les prairies «naturelles» souvent à proximité des mares à gabions qui sont destinées à la pratique de la chasse.</p> <p>La cohabitation des pratiques agricoles et de loisirs sur les prairies et les zones humides est définie par des principes de gestion. Cette gestion semble délicate. Souhaite-t-on maintenir les paysages ouverts des prairies ou bien faire évoluer ces paysages ? Peuvent-ils représenter un support de projet de territoire ? Doit-on agir pour contenir le développement des bosquets de saules en limite de parcelle ?</p>
<p>Le patrimoine hydraulique</p>	<p>Les marais du Cotentin et du Bessin regorgent d'éléments patrimoniaux de qualité, dont la visibilité diminue avec le développement de la végétation. Les ponts, les passes à poissons, les petits barrages et les ouvrages autour de l'eau, les moulins, les ponts et les digues sont les témoins d'une activité dense dans le marais.</p> <p>Doit-on considérer ces emblèmes de la mémoire locale comme des supports potentiels de projets, ou préfère-t-on les « mettre sous cloche » pour les pérenniser ? Certains lieux emblématiques, fortement producteurs de représentations socioculturelles et de paysages constituent des éléments remarquables du patrimoine local et d'attractivité pour le territoire. Ces lieux peuvent-ils trouver des synergies entre eux et avec le territoire ? Pourraient-ils s'inscrire dans un projet de territoire global ?</p>
<p>L'accès aux espaces naturels et la sensibilisation du public</p>	<p>Le marais inondable offre des milieux naturels de qualité. Les prairies et les canaux constituent une trame écologique qui structure les paysages. Ce marais est un lieu attractif, moteur d'aménités et d'activités de loisirs, et un outil permettant la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux. Souhaite-t-on poursuivre la valorisation du patrimoine naturel en rendant encore plus accessible ces milieux naturels ? Les Orientations d'Aménagement et de Programmation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Isigny-Omaha-Intercom prévoient le développement des équipements touristiques, notamment les hébergements. Doit-on s'engager pour accueillir des équipements touristiques sur les coteaux bocagers pour être au plus proche des milieux naturels spécifiques ?</p>
<p>L'accessibilité du marais, les mobilités douces et le paysage</p>	<p>Le département connaît une dynamique de développement des mobilités douces, avec l'aménagement de véloroutes, de voies vertes et d'itinéraires de randonnées (GR223, les sentiers de découvertes, les petites randonnées), que de nombreux usagers utilisent, pour le tourisme ou les déplacements pendulaires quotidiens. D'autre part, le contexte actuel du changement climatique et de la transition énergétique demande à envisager les mobilités différemment.</p> <p>Faut-il poursuivre cette dynamique et confirmer le passage à de nouveaux modes de déplacement ? Quelle qualité donner aux nouvelles infrastructures de transport qui réunissent des usages touristiques et fonctionnels ? La qualité des paysages doit-elle constituer un argument pour leur implantation ? Et inversement, l'implantation des mobilités douces peut-elle justifier la préservation des paysages quotidiens ? Dans le cas du marais de l'Aure, les itinéraires doux constituent des alternatives à ceux présents sur le littoral et participent à les désengorger. Est-ce qu'il serait souhaitable de rendre le marais encore plus accessible et aménagé pour les visiteurs alors que son caractère inondable rend les travaux coûteux et complexes ?</p>



Dynamiques urbaines :

- Aux abords d'Isigny-sur-Mer, l'urbanisation s'étend le long de la RD 613 et de part et d'autre du marais. Les usines se développent contre la ville et les maisons pavillonnaires en contre-bas le long du marais (exemple de La Cambé).
- En lisière de coteaux, sur l'extrémité du marais, de nouveaux hangars sont visibles: leurs tailles et leurs formes contrastent avec les caractéristiques architecturales locales.

Dynamiques agricoles et environnementales :

- Sur les coteaux le quadrillage régulier du bocage tend à se dilater avec l'apparition de friches et le développement des cultures.
- Au pied des coteaux des lignes de peupliers plantées bouchent une partie de la vue sur les versants bocagers.
- La gestion de l'eau est particulièrement sensible et déterminante avec l'entretien nécessaire des fossés et des rivières. Réflexion partagée des acteurs : Associations Syndicales de Bas Fonds, propriétaires, communes, chasseurs, Parc des marais...
- Apparition d'un parc éolien composé de deux ensembles d'éoliennes en marge du coteau sud. Leur impact visuel est important, notamment depuis le coteau nord de la vallée. Cependant, l'horizon reste ouvert du fait de la présence d'un seul Parc. Le parc est un peu en retrait par rapport au champ visuel depuis le marais et les éoliennes restent peu nombreuses.



Quartier pavillonnaire à l'approche de La Cambé.



Implantation de hangars agricoles au pied des coteaux. La Cambé.



Enrichissement de parcelles de pâtures, La Cambé.



Peupliers en dessous des versants bocagers, Trevières.

LES ENJEUX PAYSAGERS DES COTEAUX BOCAGERS

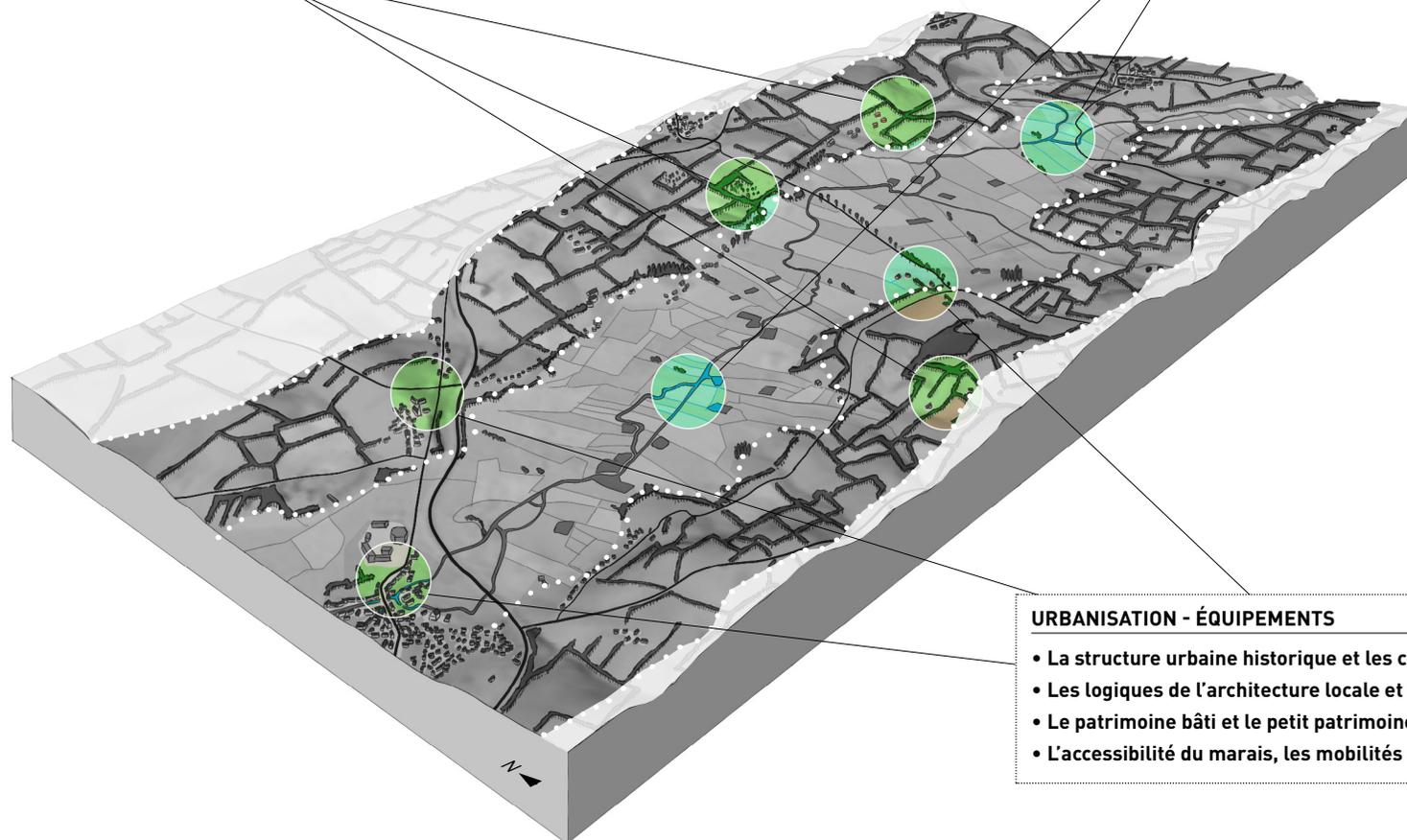
La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation	Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, quelle position adopter face à la banalisation des logiques d'implantation, la dégradation des silhouettes et la diminution des coupures d'urbanisation ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir pour structurer la ligne d'horizon des marais ? Les logiques historiques d'habitat sur les coteaux sont-elles adaptables à l'époque actuelle pour un habitat résidentiel et de loisirs ? Doit-on s'engager pour trouver des solutions durables et intégrées pour l'installation des nouveaux hangars agricoles et des pavillons en pied de coteaux ?
Les logiques de l'architecture locale et leur adaptation aux pratiques actuelles	Les évolutions architecturales récentes, tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives des marais et plus largement du pays bessinois ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale, pour intégrer les bâtiments agricoles par exemple ? La réhabilitation des constructions typiques du Bessin peut-elle devenir une priorité face à la construction neuve, notamment le développement des hébergements touristiques (objectif visé dans les documents d'urbanisme) ?
Le patrimoine bâti et le petit patrimoine des bourgs et fermes isolées	Les bourgs des marais du Cotentin et de Bessin regorgent d'éléments patrimoniaux de qualité, dont la visibilité diminue avec les évolutions de l'urbanisation et des boisements. Dès lors, doit-on considérer ces emblèmes de la mémoire locale comme des supports potentiels de projets, ou préfère-t-on les « mettre sous cloche » pour les pérenniser ?
La trame bocagère et son adaptation au changement climatique	La trame bocagère est un des éléments paysagers les plus emblématiques du Calvados et notamment sur les coteaux des marais du Cotentin et du Bessin. Elle représente un des fondements des paysages du Bessin voisin. Les haies et les boisements sont porteurs de qualité environnementale et générateurs de biodiversité et d'aménités pour les territoires. Si elle est encore relativement présente sur l'ensemble des coteaux, sa lisibilité tend à diminuer face à l'épaississement des haies et au retournement des prairies. Faut-il reconstituer le maillage d'un bocage qui se délite ? La palette végétale doit-elle être renouvelée ou peut-elle s'adapter ? L'exploitation de la ressource en bois présente sur le territoire permettrait-elle d'asseoir la création d'une nouvelle filière bois à l'échelle du Calvados ? Les mesures de gestion des haies peuvent-elles faire l'objet d'une politique spécifique pour valoriser le caractère patrimoniale qu'elles représentent ?
Les pré-vergers de haute-tige	Voués à une activité privée devenue difficilement rentable aujourd'hui, quel avenir prévoir pour les pré-vergers de haute-tige ? Doit-on soutenir l'activité pour des raisons symbolique, emblématique et patrimoniale ? Peut-on envisager des partenariats entre les collectivités et des structures privées pour maintenir ce motif paysager si chargé d'histoire ? Les récentes initiatives de plantations de parcelles de vergers peuvent-elles être généralisées sur le territoire ? Sous quelles formes ?
L'ouverture visuelle sur le grand paysage et les effets de covisibilité	Les paysages des coteaux bocagers des marais sont structurés par l'ouverture visuelle qui donne à voir l'étendue des prairies alternant entre le vert et le blanc. Face au développement de la végétation et au développement urbain, les ouvertures peuvent être perturbées, coupées voire fermées. Ce patrimoine visuel doit-il faire l'objet de projet de valorisation spécifique ? Peut-il constituer un élément structurant pour guider de futures mesures de gestion des milieux naturels, orienter de futurs projets d'urbanisation ou influencer le futur tracé d'itinéraires de mobilité douce ? Faut-il souhaiter une meilleure lisibilité et une meilleure accessibilité des marais, notamment à travers la valorisation d'itinéraires paysagers ? Que souhaite-on valoriser pour les territoires de forte visibilité comme la colline de Monfréville et les coteaux d'Aignerville ?

AGRICULTURE - BOISEMENTS

- La qualité paysagère et environnementale des prairies humides
- La trame bocagère et son adaptation au changement climatique
- Les pré-vergers de haute-tige

RELIEF - HYDROGRAPHIE

- Le patrimoine hydraulique
- L'ouverture visuelle sur le grand paysage et les effets de covisibilité
- L'accès aux espaces naturels et la sensibilisation du public



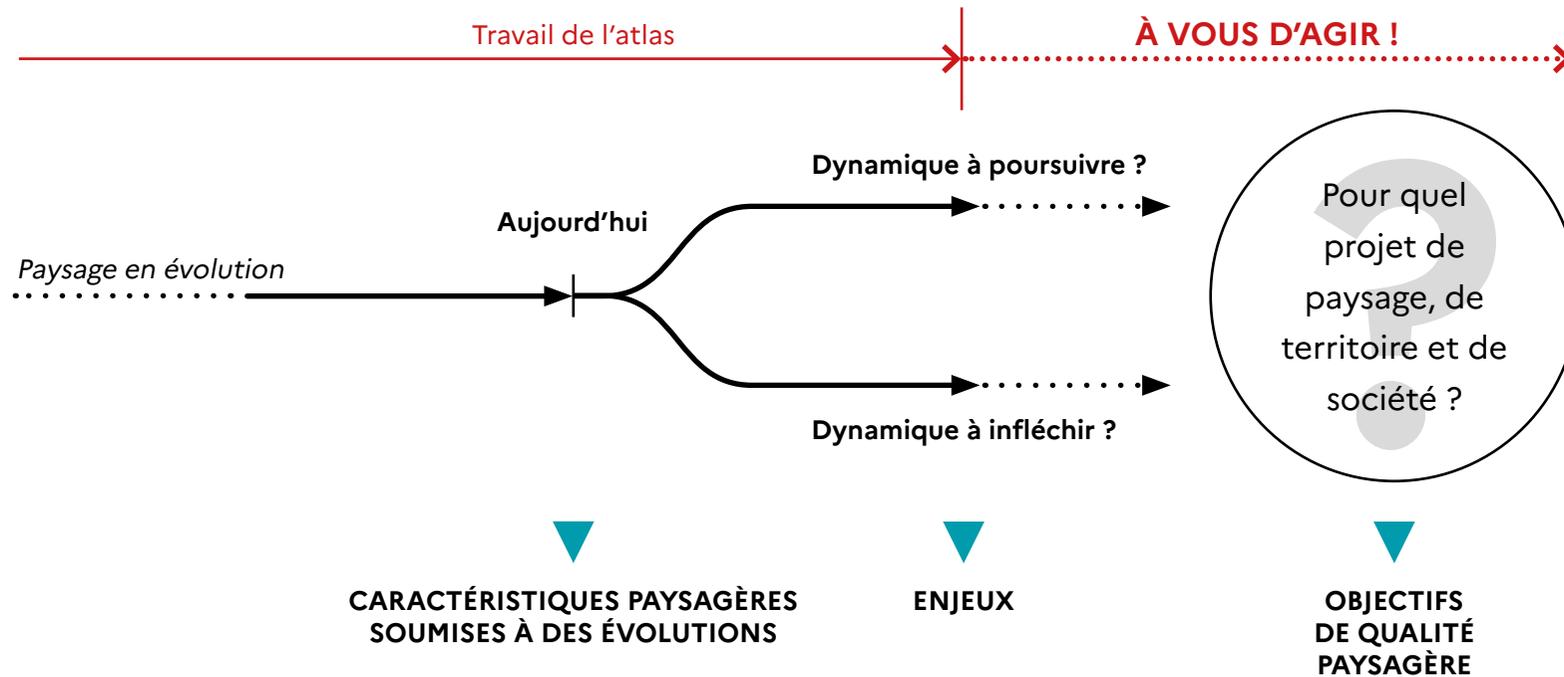
URBANISATION - ÉQUIPEMENTS

- La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation
- Les logiques de l'architecture locale et leur adaptation aux pratiques actuelles
- Le patrimoine bâti et le petit patrimoine des bourgs et fermes isolées
- L'accessibilité du marais, les mobilités douces et le paysage

ET MAINTENANT ?

Ce livret vous fournit une connaissance précise des paysages de l'unité paysagère, de leurs caractéristiques, de leurs évolutions et de leurs enjeux, tels que définis collectivement et partagés par les acteurs du territoire. Forts de cette connaissance des paysages, il s'agit maintenant de vous en saisir pour agir sur le territoire en s'appuyant sur le paysage. **Décideurs : ce rôle vous revient, notamment en définissant des objectifs de qualité paysagère.**

Le projet d'aménagement, de paysage et de territoire, pour devenir opérationnel, peut s'appuyer sur différents outils existants adaptés à vos besoins... À vous d'agir !



QUELQUES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES POUR CONTINUER...

- Plans de paysage,
- Observatoires photographiques des paysages
- Chartes architecturales et paysagères,
- Cahiers de recommandations architecturales et paysagères
- Classements et inscriptions de sites patrimoniaux
- Inscription au Patrimoine mondial
- PADD / OAP des PLU
- Documents d'urbanisme et environnementaux
- Projets d'aménagement
- Etc.

LES COMMUNES CONCERNÉES PAR L'UNITÉ PAYSAGÈRE EN TOUT OU PARTIE



LES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN ET LEURS FRANGES BOCAGÈRES

ATLAS DES PAYSAGES DE NORMANDIE
CALVADOS - Unité paysagère 19



Monfréville.

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Normandie

2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex
Tél. 02 35 58 53 27

1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1
Tél. 02 50 01 83 00

